



# Le Folklore Brabançon

No 203

WIS  
Archives

7

Le  
Folklore  
Brabançon

SEPTEMBRE 1974

N° 203

# Le Folklore Brabançon

ORGANE DU  
Service de Recherches Historiques  
et Folkloriques de la Province  
de Brabant  
Rue St-Jean, 4 - Tél. 513.07.50  
1000 Bruxelles

## SOMMAIRE

La Fête brabançonne du Folklore à Ophaylissem . . . . .	261
Notice sur le château de Florival et ses environs par C. SOUQUET . . . . .	269
Une procession pas comme les autres par Marcel Jacobs . . . . .	273
Du Jette ancien au Jette actuel par Gladys Guyot . . . . .	277
La rétribution des actes et le jugement des Morts dans les sociétés primitives par M. Gouweloos . . . . .	305
Le Chevalier Gilles Dumoulin d'Orp-la-Petit, et ses dragons 1680 - 1746 par Louis Delvaux . . . . .	319
Une enquête médicale à Dilbeek à la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle par Robert Wellens . . . . .	325
L'imagerie de Watermael - Rencontre avec Marie Tytgat par René Herman . . . . .	331
Une note avec des corrections sur la Chaussée Antique par W. Ch. Brou . . . . .	343

SEPTEMBRE 1974

N<sup>o</sup>

203

PRIX : 35 F.

La Musique de la Force aérienne belge, dirigée avec maestria par le Commandant, Chef de Musique, Arthur Heldenberg, clôture en Esaute la grande journée brabançonne du Folklore organisée, le 23 juin 1974, dans le Domaine provincial à Ophaylissem.

Le numéro 203 de la revue « De Brabantse Folklore » contient des articles de Karol De Denker (Omtrent Roger De Roonck en de Zandtaplijten te Hekelgnm), de Benoît Renson (Ontstaan van de Muziekmaatschappijen en andere Verenigingen in Tervuren), de Jan-Pierre Felix (Geschiedenis van de orgels te Tervuren).

Une journée qui fera date dans les annales du folklore

## La Fête brabançonne du Folklore à Opheylysem

(23 juin 1974)

Depuis quinze ans déjà, le Commissariat Général au Tourisme poursuit sans désespérer une politique de sauvegarde, d'abord, de mise en valeur ensuite, de notre patrimoine communautaire qu'il soit monumental, artistique, culturel ou plus simplement populaire. Ces opérations de sensibilisation de l'opinion publique eurent successivement pour noms : Musées, Moulins, Sites et Vestiges archéologiques, Châteaux, Abbayes et Bégunages.

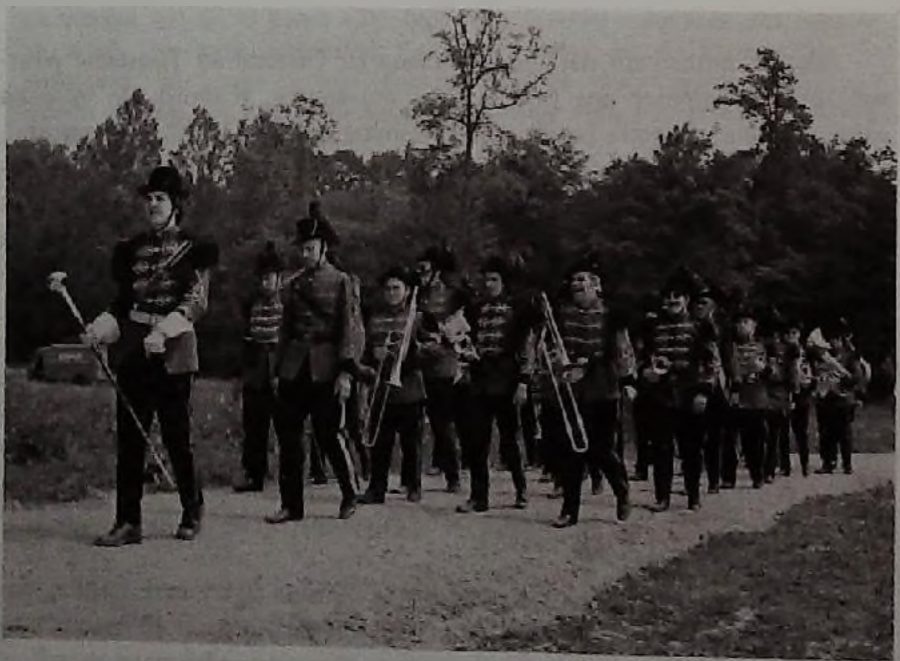
1974, quant à lui, fut placé sous le signe du Folklore. A cette campagne comme aux précédentes le Service de Recherches Historiques et Folkloriques et la Fédération Touristique du Brabant s'associèrent intimement, la Province de Brabant chargeant plus spécialement notre Service d'organiser, à cette occasion, trois grandes fêtes folkloriques dans les Domaines provinciaux de Huizingen, d'Opheylysem et de Kessel-Lo.

La première de ces manifestations se déroula le 26 mai dernier, par un temps magnifique, dans les splendides installations du Domaine provincial de Huizingen ; elle fut l'occasion d'un rassemblement massif et spectaculaire des Gildes brabançonnnes dont les performances enthousiasmerent les quelque 16.200 spectateurs présents.





Domaine provincial à Opheyliissem, le 23 juin 1974. Il est 11 heures : la dynamique Fanfare Royale « La Renaissance » de Neerkeylisseem a pris possession du grand podium installé dans la cour d'honneur du château et donne avec un entrain communicatif le départ aux réjouissances populaires.



14 heures : nous vivons un des grands moments de cette inoubliable journée du folklore : le défilé des groupes dans le magnifique parc du domaine ; sur notre document, la talentueuse « Pantara 1900 » de Bruxelles, qui est également la musique officielle de la Chœulerie du Fourquet.



14 heures 15 : au cours du défilé dans le domaine, le charmant groupe de danses populaires, les « Koutermolenvrienden » de Peisegem (Merchtem), fut particulièrement remarqué.



14 heures 30 : le défilé bat son plein ; le nombreux public s'est égaillé dans les 20 hectares du domaine d'Opheyliissem, improvisant des « parties de campagnes » que n'auraient pas désamouées Auguste et Jean Renoir.





14 heures 45 : l'impressionnant défile des 450 participants touche / sa fin. Voici, drapeau en tête, le pittoresque groupe folklorique « De Rollewagen » de Sterrebeek.



15 heures : la fête continue. Le grand podium est occupé cette fois par les amillants « Darlodou » de Jodogne, image vivante du folklore régional.



15 heures 30 : le groupe haut en couleur « Les Vis 't Chapias du Stimont » (Ottignies) enthousiasma les quelque 3.000 spectateurs ceinturant le grand podium par son exécution quasi impeccable du célèbre « Quadrille des Lanciers ».



16 heures : la traditionnelle pause « café », où, ho paradoxe, ce fut la bière, notre boisson nationale, qui coula à flots.





16 heures 30 : un des sommets de cette mémorable journée : l'impeccable prestation du fameux ensemble « De Lantzenen » - « Groupe Charles Quint » de Tombeek (Overijse).



17 heures 15 : au soul de l'été, les réjouissances carnavalesques, qui marquent les longs mois d'hiver, étaient magnifiquement évoquées par l'extraordinaire groupe « De Kasseistampers » d'Aarschoot.



18 heures : l'heure des récompenses, en l'occurrence la remise à cinq groupe folklorique d'une médaille-souvenir frappée spécialement pour la circonstance, a sonné. Voici, M. Guillaume Daniels, Député permanent et Président de la Commission du Folklore Brabançon, entouré de MM. Emile Courtoy (à gauche) et Charles Courdent (à droite), tous deux Députés permanents, félicitant chaleureusement le président des « Lantzenen » de Tombeek-Overijse pour la prestation sans reproche de son groupe.



19 heures : le soir tombe et pourtant on dénombre encore plus de 1.000 personnes au moment où la Musique de la Force aérienne belge, dirigée avec maestria par le Commandant, Chef de Musique, Arthur Holdenberg, jette les premiers accents du concert de clôture d'une journée qui fera date dans les annales du folklore en Brabant.



La seconde Journée du Folklore brahançon, fixée au 23 juin 1974, eut pour cadre l'imposant Domaine provincial d'Opheylissem et réunit treize groupes folkloriques (au total : 450 participants) qui tinrent en haleine, neuf heures durant, un public estimé à 3.900 personnes, chiffre impressionnant si l'on tient compte que le Domaine provincial d'Opheylissem est encore peu connu des touristes et excursionnistes puisque son parc n'est accessible au public que depuis l'été 1973 et encore, le dimanche seulement.

Messire Phoebus était cette fois encore de la partie. Il n'en fut pas hélas de même de la Fête prévue pour le 29 septembre dernier, dans le nouveau Centre provincial de Récréation à Kessel-Lo. Ici, les éléments déchainés — il pleuvait des hallehardes et le sol était transformé en véritable marécage — nous obligèrent à décommander cette manifestation qui s'annonçait pourtant, tant par la qualité que par le nombre des groupements participants, comme une brillante apothéose d'un Festival sans précédent.

Il n'en reste pas moins qu'au cours des deux Journées brahançonnes de cette année « météorologiquement pourrie » plus de vingt mille touristes et amateurs de folklore purent, respectivement les 26 mai et 23 juin derniers, communier intensément à l'extraordinaire vitalité de nos traditions populaires.

Dans les pages qui suivent, nous convions nos lecteurs à vivre ou à revivre, par l'image, les « grands moments » de l'inoubliable fête folklorique d'Opheylissem.

## Notice sur le Château de Florival et ses environs

par C. Soquet

Le château de Florival-Archennes a été construit vers 1882, par Monsieur François Oldenhove et achevé par ses fils Philippe et Auguste. Il occupe l'emplacement de la ferme abbatiale de l'antique abbaye cistercienne de Florival. Il reste peu de chose de l'ancien Florival. En pénétrant dans l'enclos par la grande porte surmontée d'un clocheton, on aperçoit à gauche un bâtiment datant du XVII<sup>e</sup> siècle, et on remarque les armoiries de l'abbesse Jeanne de la Croix (1733-1749). Seules quelques pierres blanches de Gobortange ornent les fenêtres. A droite, fermant l'enclos au Sud, un bâtiment érigé à l'emplacement de l'église abbatiale conserve, emmurée, une colonne de style roman très pur.

Le château est, actuellement, le siège de l'École des Cadres de la Défense Civile et est propriété du Ministère de l'Intérieur.

Deux gravures parues dans la « Belgique Industrielle » vers 1850, illustrent la carte ci-jointe.

L'ancienne route qui longeait le château et établie sur l'assiette de l'antique chaussée, a vu son tracé profondément modifié, pour les besoins de l'industrie locale. Le chemin suit, maintenant, le trait mixte de la carte.

Les quelques maisons qui bordaient le sentier de Florival ont disparu au cours de la guerre 1940-1945. Jusqu'en 1925, ce sentier formait une drève magnifique plantée d'ormes qui furent victimes d'une maladie cryptogamique et durent être abattus.

La chapelle St-Bernard actuelle a été construite à la fin du siècle dernier à la place d'une chapelle plus ancienne atteinte de vétusté. Cette

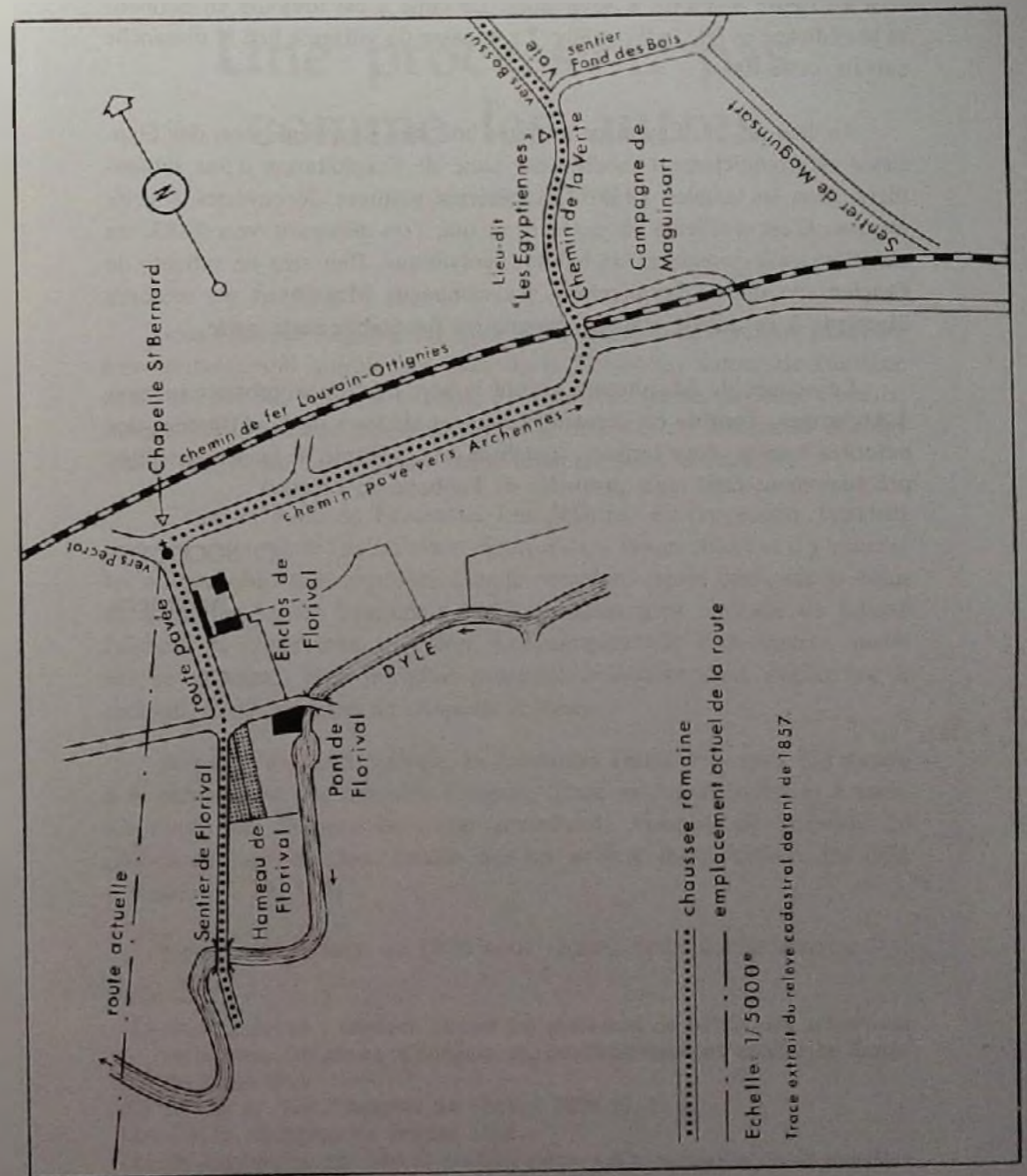




Château de Florival. Archennes.



Château de Florival, vue vers les Usines Tudor —  
la route qui longe le château est établie sur le tronçon de la voie romaine





chapelle était jadis dédiée à saint Ghislain, dont le culte était en honneur à Florival, et où une source dite de St-Ghislain était l'objet d'un pèlerinage très suivi. A la révolution française, les reliques du saint furent transférées à l'Eglise St-Pierre à Archennes. Le culte y est toujours en honneur et la dédicace se fête le 9 octobre. La ducasse du village a lieu le dimanche suivant cette date.

Le lieu-dit « l'Egyptienne » ou « bois des Egyptiennes ou des Gypsies » est complètement modifié par suite de l'exploitation d'une sablonnière dans les années 1933. Des poteries y furent découvertes à cette époque. C'est d'ailleurs en cet endroit que l'on découvrit vers 1883, un cimetière gallo-romain et un habitat néolithique. Plus rien ne subsiste de l'ancien site dit « l'Egyptienne ». La campagne Maguinsart est toujours identique à ce qu'elle était à l'époque où fut établie cette corte.

Le sentier de Maguinsart a subi le sort de trop nombreux sentiers d'Archennes. Tombés en désuétude, ils sont victimes de l'indifférence des autorités locales. Pour terminer, signalons que la ferme de la Malaise citée précédemment était jadis propriété de l'abbaye de Florival.

C. SOCQUET,

Archennes.

## Une procession pas comme les autres

par Marcel JACOBS

Sous l'Ancien Régime, il y avait à Anderlecht une tradition plusieurs fois séculaire, qui attirait aux fêtes de la Pentecôte, autour de l'antique collégiale des SS Pierre & Guidon, de nombreux jeunes paysans. Ceux-ci, montés sur de pesants chevaux, ornés de fleurs et de rubans, se confondaient aux nombreux pèlerins venus implorer saint Guidon (1).

C'était le lundi de Pentecôte. Les pèlerins, en procession, faisaient trois tours autour de l'église avant d'entrer dans le sanctuaire et d'y vénérer les reliques du Saint, exposées à cette occasion. Après quoi, sur le coup de midi, les jeunes fermiers montés sur leurs gros chevaux de labour faisaient ce triple tour au galop. Le vainqueur de cette course, juché sur sa monture, était introduit processionnellement dans l'église où il recevait en récompense un chapeau de roses.

A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, la fondation Henri Pipenpoy (2) ajouta à la récompense une médaille d'argent, d'une valeur de 2 florins 8 sous. La remise du chapeau de roses (rosenhoed), symbole de la coiffe de pèlerin de Saint-Guidon, fondée par un ancêtre du précédent, fut déjà netroyée en 1533 (3).

Un manuscrit latin de 1670 nous raconte cette course étrange (4) :

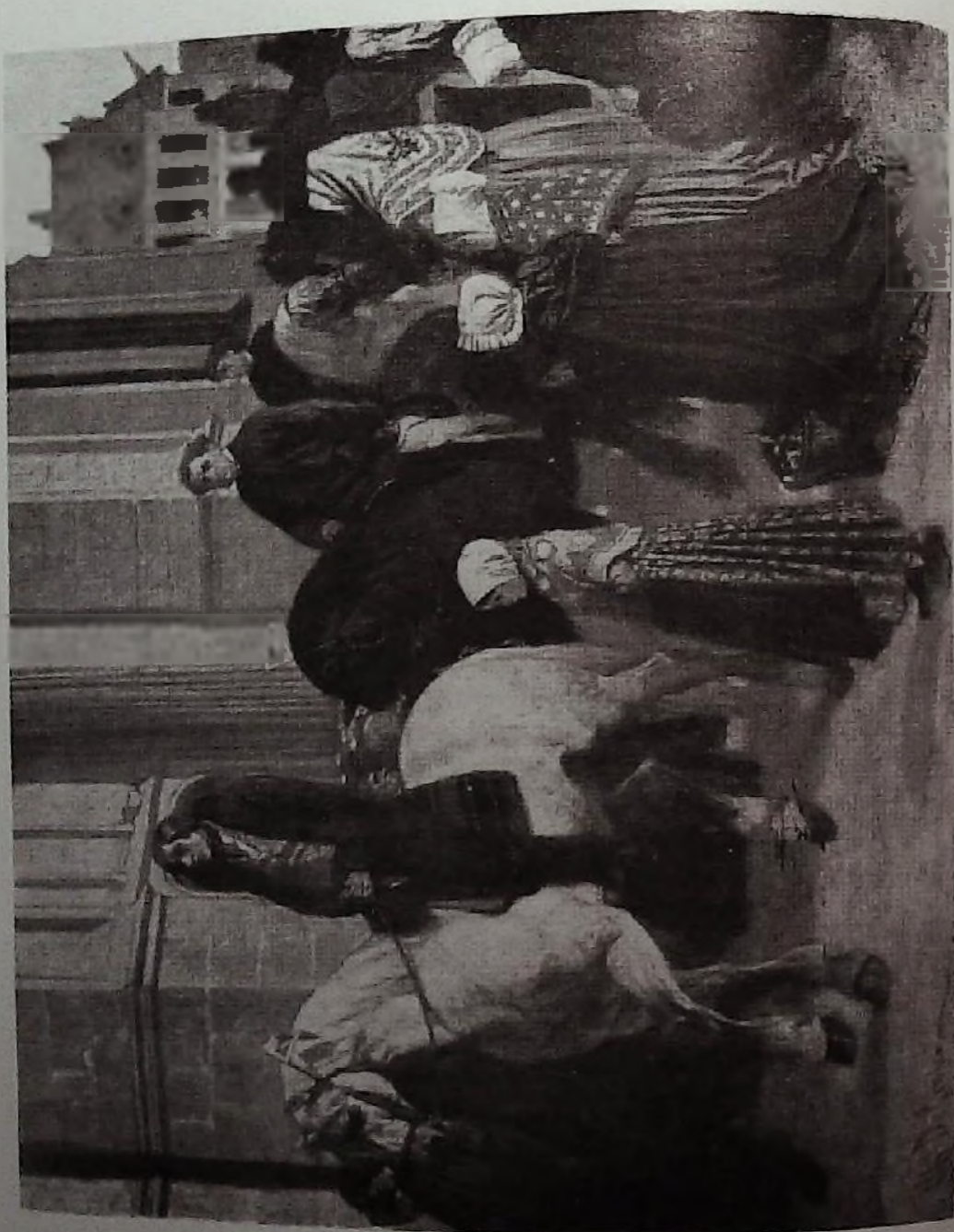
(1) Saint Guidon : imploré contre les maladies de bétail, les affections nerveuses, les maux d'enfants et, particulièrement contre la danse de Saint-Guy.

(2) A.M.E. n° 116, Comptes de l'église 1675-76, f° 4.

(3) A.M.E., Comptes de l'église 1533.

(4) Ce manuscrit est cité et traduit dans « *Manographie de la paroisse Saint-Pierre à Anderlecht* », par le curé Bossaerts, 1907, à la cure rue du Chapelain.





Charles DeGroux — Le Pèlerinage de St-Guidon à Anderlecht.

Conservé aux Musées Royaux des Beau-Arts à Bruxelles

« En ce jour, vers 11 1/2 h. on transporte le Saint Sacrement à cause  
 » de la foule immense qui attend houleuse et impatiente pour connaître  
 » le cavalier qui obtiendra le chapeau. Les portes de l'église se ferment  
 » à midi, pour que nul ne puisse plus entrer ou sortir. A midi précis,  
 » lorsque la grande cloche sonne un seul coup, tous les cavaliers disposés  
 » en rangée, font trotter leurs chevaux pour faire trois fois le tour de  
 » l'église. Le premier arrivant après le troisième tour est reçu solennelle-  
 » ment par les membres de la fabrique d'église, il circule encore à cheval  
 » autour du tombeau de Saint-Guidon et entre alors victorieusement dans  
 » la chapelle où on lui impose le chapeau et on lui met au coup un ruban  
 » rouge, et une médaille de Saint-Guidon en argent. La grande cloche  
 » sonne continuellement pendant cette solennité. »

Il va de soi que cette compétition ne se déroulait pas toujours sans histoires, soit que les cavaliers étaient trop fougueux, ou que la population se permettait trop de libertés. C'est donc dans une véritable cohue que les maîtres d'église devaient désigner un vainqueur, et ce n'était pas toujours facile. Ainsi, pendant les fêtes de Pentecôtes, des années 1662, 1684 et 1706 (5), on décida de recommencer la course une semaine après cette fête, vu les désaccords survenus lors de la désignation du vainqueur.

Nous apprenons dans les comptes de l'église ce détail pittoresque qu'au XVII<sup>e</sup> siècle une personne était même désignée pour expulser les chevaux hors de l'église (6).

Les troubles furent tels qu'en 1700, 18 curées des paroisses environnantes envoyèrent à l'archevêque de Malines une pétition, demandant de condamner cette course équestre, en se plaignant que leurs paroissiens allaient s'y livrer aux pires désordres (7).

Comme ces courses donnaient souvent lieu à des conflits, le chapitre d'Anderlecht adressa en 1718 au Conseil de Brabant, une requête afin de préserver son droit des contestations pouvant s'élever lors de la remise du chapeau et de la médaille d'argent au vainqueur. Le chapitre résolut

(5) A.M.E., n° 4 Actes Capitulaires, f° 293 — n° 5 Actes Capitulaires, f° 132 — n° 6 Actes Capitulaires, f° 77

(6) A.M.E., n° 105. Comptes de l'église 1612-13, f° 21. « om te sinxen de peerden vuyt de kereke te weeren »

(7) Lavallaye J., *Notes sur le Culte de saint Guidon*, in *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, 1934, tome 37, f° 246.



ainsi, en 1709 et en 1744, de suspendre la course à cause de la présence de troupes à Anderlecht (8). En 1734, il refusa de désigner un vainqueur, et ce à la suite de troubles qui avaient une fois encore surgis à cette occasion (9).

Lors de nouveaux scandales et de désordres survenus en 1751 et 1752, la course de chevaux fut définitivement supprimée par ordre de l'archevêque de Malines Thomas Philippe le 5 mai 1752 (10).

Notons néanmoins que l'entrée de l'église par le cavalier montant son cheval avait déjà été défendue avant 1735.

Toutefois les fermiers des environs de Bruxelles continuèrent la tradition de se rendre à cheval en pèlerinage à Saint-Guidon et d'escorter la procession solennelle.

Les jeunes cavaliers pour qui tout était prétexte à perturbation, trouvèrent ici encore des compensations, de telle manière que dès 1764 le chapitre trouva souhaitable d'engager quelques soldats afin de maintenir l'ordre autour de l'église (11).

Et enfin, en 1781, le magistrat de Bruxelles, à la demande du chapitre décréta même une ordonnance, défendant à l'avenir aux jeunes gens accompagnant la procession de tirer des coups de feu, sous peine d'une amende de 25 florins et de la confiscation de leur fusil (12).

Heureusement les processions que j'ai connues furent bien plus calmes et solennelles, je n'ai qu'un regret c'est de ne plus la voir parcourir les rues de notre vieille commune (13).

(8) A.M.E., n° 6, Actes Capitulaires, f° 115.

(9) A.M.E., n° 6, Actes Capitulaires, f° 423.

(10) A.M.E., n° 7, Actes Capitulaires, f° 247.

(11) A.M.E., n° 8, Actes Capitulaires, f° 260.

(12) A.M.E., n° 9, Actes Capitulaires, f° 230.

(13) Cette procession disparut il y a une dizaine d'années, par manque de chevaux, de participants et de moyens financiers.  
(A.M.E. = Archives Musée Erasme.)

## Du Jette ancien au Jette actuel

par Gladys GUYOT,  
religieuse du Sacré-Cœur à Jette

Jusqu'après la Première Guerre Mondiale et, sous certains aspects, après la Seconde, Jette-Saint-Pierre, uni à Gaanshoren jusqu'en 1841, avait conservé les caractères d'un faubourg rural. Situé au N.O. de Bruxelles, dans une région légèrement vallonnée, à la terre lourde, calcaire-argileuse dans les dépressions et sablo-gréseuse sur les crêtes, son territoire est adossé d'une part à la cuesta du *Diligemberg* et, d'autre part descend vers la vallée du Molenbeek qui rejoint la Senne au-delà de Laeken.

### JETTE MEDIEVAL

Dès la préhistoire, on y trouve un *Schapenweg*, antérieur à la Chaussée romaine qui constitue encore la limite entre Jette et Wemmel. Sur la pente douce, entre l'avenue de l'Exposition et le *Loerbeekbos*, les substructions d'une villa gallo-romaine ont été mises à jour en 1968. Il y en a certainement d'autres accrochées au flanc de la montée, orientées au midi et pourvues d'eau provenant des sources du bois voisin, mais la construction d'une clinique universitaire empêche la continuation des fouilles.

Dans le sillage gallo-romain, des Francs s'installèrent dont les toponymes témoignent encore : *Essegem* (hameau des frênes), *Diligem* aux graphies variées, de *Thuldegem*, habitat de *Thuldo*, *Ossegem* (la Bouverie) à la limite de Jette et de Laeken, jadis *Meusegem* (habitat de la famille *Mus* ou *Moes*), tandis que *Jette* lui-même dériverait de *Itter*, d'une racine indo-européenne, *iatja*, qui désignait un mouvement rapide des eaux, comme *Etterbeek*, *Itterbeek*, la *Gette*, etc. En effet, des sources nombreuses dévalent de ses bois.





Derrière la bois de Diligem —  
 A l'extrémité droite la chaussée romaine — 1941 ou 1942  
 (Photo Van Haeren.)



Château de Rivieren à Ganshoren. Etat actuel.  
 (Copyright A.G.L.)

L'évangélisation de la région date probablement de l'époque mérovingienne, peut-être saint Amand (†675) y passa-t-il mais sans y laisser un monastère comme il l'avait fait le long de l'Escaut, au plus y aurait-il gagné quelques disciples, fondateurs d'un premier lieu de culte, une *cella*, dédié à saint Pierre selon la coutume de l'évêque missionnaire (1). En tout cas, ce vocable indique une origine très ancienne.

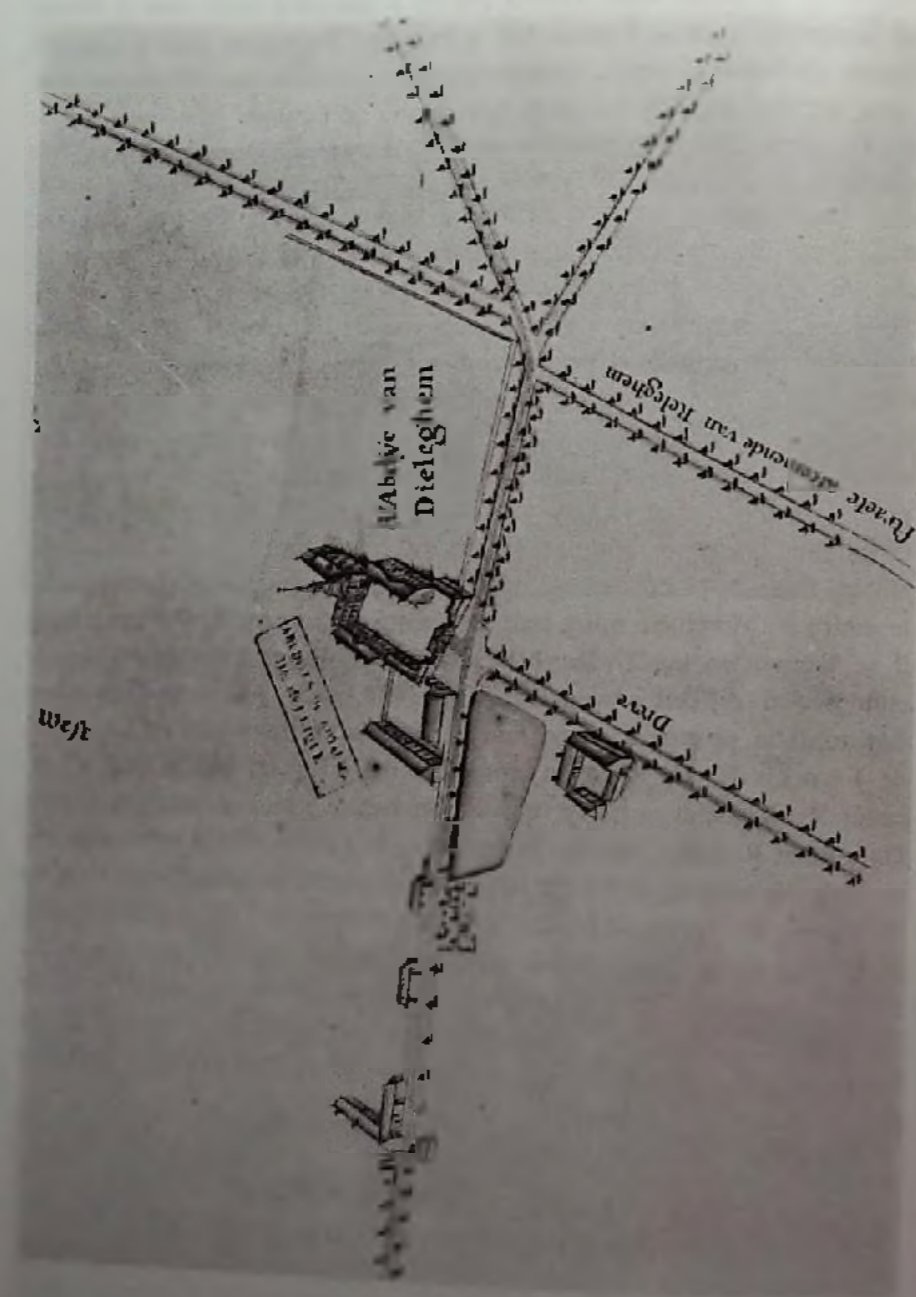
Le village se forma à partir des chaumières primitives le long de deux axes divergeant du *Miroir* (*Spiegelhuis*), à la croisée de la chaussée de Wemmel prolongée par celle de Diligem, et de la rue Léon-Théodor (ancienne *Jetteschehaan* puis rue de la Station), aboutissant à l'église et se continuant par les récentes avenues du Sacré-Cœur et J.J. Crocq. Mais dans l'Ancien Régime, l'élément dynamique de la petite agglomération ne fut pas d'ordre laïc car Jette n'eut pas de château seigneurial comparable à celui de *Rivieren* à Ganshoren. Au XVe siècle pourtant, elle devint le siège d'un banc échevinal ayant juridiction sur Ganshoren, Relegem, Hamme, Zellik, Kohhegem, une partie de Bollebeek, Bever, Over-et Neder-Heembeek. Il allait en « record » à son chef-sens, le maire de Merchtem qui y était représenté par un sergent (*vorster*). Mais il se démembra au XVIe siècle lorsque les diverses seigneuries furent engagées à différents seigneurs. En 1638, celles de Jette-Ganshoren devinrent la propriété, d'une manière absolue et non plus en engagère, de François Ier de Kinschot, conseiller des Finances puis d'Etat, chancelier de Brabant en 1649, qui acheta encore les seigneuries de Bever, Hamme et Relegem. Son fils François II suivit à peu près la même carrière et obtint le titre de baron en 1654 puis de comte de Saint-Pierre-Jette en 1659 avec les degrés de justice, le droit d'avouerie de l'abbaye de Diligem, le droit de chasse, etc. Ainsi la seigneurie de Jette fut-elle érigée en comte, mais la résidence comtale continua d'être à Ganshoren, au château de Rivieren qui appartient toujours aux descendants de François II de Kinschot par sa fille, Anne-Françoise, femme de Paul-Philippe de Villegas, seigneur de Luttre.

#### L'ABBAYE DE DILIGEM CENTRE RELIGIEUX ET CIVILISATEUR

Le rôle prépondérant dans le village fut assumé pendant sept siècles, de la fin du XIe à la fin du XVIIIe par le prieuré augustin de 1095,

(1) E. de MOREAU, *La Vita Amandi et les fondations de saint Amand*, p. 4.





A.G.R. Cartes et Plan N° 178  
 L'abbaye de Diligem à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.  
 La chaussée de Diligem pavée jusqu'en B, à l'octroi du Jagerke.

devenu en 1140 abbaye prémontrée ou norbertine de *Jerre-Diligent*. Son fondateur temporel fut le seigneur Onulphc de Wolvertem sur un de ses alleux, c'est-à-dire une terre libre de toute dépendance féodale, entre le Molenbeek et le Diligemberg, pour des motifs à la fois religieux et politiques, contre les Berthout, seigneurs de Grimbergen et rivaux des ducs de Brabant auxquels Onulphc était probablement apparenté.

Les bâtiments abbatiaux jouxtaient le chemin de Jette à Wommel le long duquel les chanoines transformèrent des marécages en viviers, maintenant occupés par des *buildings* ! Le domaine abbatial s'étendit à Jette même sur un peu plus de 300 bonniers, comprenant des bois, riches en carrières de pierres calcaro-gréseuses utilisées pour les constructions, plusieurs fermes et étangs, un moulin à eau sur le Molenbeek et des terres arables.

Un monastère a toujours été un centre spirituel et temporel abritant outre les religieux, le fermier de l'enclos et sa famille, des domestiques et des gens de métiers. Les pèlerins, entre autres de saint Biaise dont l'abbaye avait reçu une relique insigne en 1300 de la duchesse Marguerite de Brabant, les habitués et les visiteurs amenaient du charroi et stimulaient le commerce des quelques auberges et boutiques locales. Les reconstructions du monastère, surtout aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, provoquèrent un afflux de main d'œuvre, fut-elle temporaire. Au XVII<sup>e</sup> siècle encore, le chanoine Bernard Wynhouts cultiva un jardin botanique célèbre, dont l'herbier se trouve à l'université de Gand, il s'y adonnait déjà à la culture de la pomme de terre comme plante d'ornement et en faisait le commerce. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans le courant général du développement des communications, les abbés collaborèrent au pavement de la « chaussée de Diligem » jusqu'à l'extrémité de l'enclos où ils percevaient un octroi à l'auberge du *Jagerke*.

Un témoignage significatif de la « population » abbatiale nous est donné par le recensement opéré en 1755 en application de l'édit impérial du 27 décembre 1754 (2). Le prélat Ferdinand VALVEOUENS (Valvekens. 1750-1771) atteste que 23 religieux vivent à l'abbaye même sans compter ceux employés dans le ministère pastoral — une douzaine à l'époque — et 21 domestiques. Ces derniers sont le valet de chambre de l'abbé, un cocher, 2 menuisiers, un apprenti, un forgeron, un tailleur, le fermier — *pachter* de l'enclos — 3 valets d'écurie, un portier, un jar-

(2) A.G.R., Office fiscal, reg. 368, f° 1 et 2.



dinier, un garde, un « officier » sans plus de spécification, un cuisinier, un garçon de cuisine, un *schyfknecht* (garçon à tout faire), un bouvier, un porcher, un « plongeur ». Tout un petit monde qui habitait soit l'abbaye même, soit dans le village où les possibilités d'emplois étaient ainsi plus nombreuses. C'est dans ce sens que les monastères jusqu'à nos jours ont joué un rôle social. En outre, les contacts fréquents des religieux avec les villageois dans les rencontres quotidiennes, les services religieux et caritatifs, le partage des joies et des peines créaient une atmosphère familiale qui allégeait la vie laborieuse et rude de l'époque.

### DEPOPULATION ET RAVAGES GUERRIERS

Les dénombrements de foyers opérés au XVe siècle par les ducs de Bourgogne pour faciliter la perception des aides — les impôts d'alors — ne donnent pour les quartiers de Bruxelles que les foyers taxés, mais on constate déjà de 1437 à 1480 la diminution relative de la population des campagnes au profit des villes voisines — Bruxelles dans ce cas — par suite de la prospérité industrielle. En 1437, Jette comptait 46 maisons dont 16 pauvres; en 1464, 42; en 1472, 37; en 1480, 34 taxées sur 42 réelles probables; en 1492, 27 seulement taxées et en 1496, 26 aisées et 8 pauvres. Ces derniers chiffres sont le résultat de la misère provoquée par la guerre des Flandriens et des Bruxellois contre l'archiduc Maximilien de Habsbourg au sujet de la tutelle de ses enfants. Le Brabant flamand fut livré aux horreurs de la guerre civile: « *De vader was tegen 'kint ende 'kint tegen de vader* » (3). Les soldats indisciplinés du sire de Ravenstein (1456-1528), chef de la révolte, saccagèrent puis incendièrent le village de Jette, l'abbaye et ses bâtiments à tel point que les religieux durent se réfugier pendant six ans en des lieux plus sûrs (4). Le règne de Charles-Quint marque un redressement, en 1526, Jette a 32 maisons aisées, une vide, 14 pauvres, 5 fermes, un plein fief tenu du châtelain de Bruxelles, 3 foyers ecclésiastiques dont l'abbaye avec 29 religieux (5). En 1578, l'abbaye fut à nouveau dévastée par les soldats calvinistes de la garnison de Bruxelles, qui en firent « une caverne de brigands » aux dires de Sanderus. Les religieux, dispersés un peu partout, ne revinrent que vers 1600 pour relever les ruines et reprendre la vie conventuelle qui avait failli disparaître tout à fait.

(3) A. J. NAMECHE, *Cours d'histoire nationale*, t. VIII, p. 116

(4) *Necrologium abbatis Diligemensis*, édité par J. LAVALLEYE dans *Analecta Praemonstratensia*, t. II, 1926, p. 1-74

(5) J. CUVELIER, *Les dénombrements de foyers en Brabant*, p. 448-449.



Château « Bonaventure » à Jette.

(Photo S.C. Jette)



Ancienne ferme abbatiale, Cour du Kraalenhof — 1941.

(Photo Van Haeren.)



En 1686, les États de Brabant firent faire un recensement pour la perception de l'impôt foncier ou du XXe (5 %). Jette s'étendait alors sur 547 bonniers dont 397 en terres cultivables estimées à 9 florins, 10 sous par bonnier ; en prairies 69 à 12 fl., 15 sous ; en bois 70 à 10 fl., en étangs 8 à 20 fl. (6).

Les guerres de Louis XIV réduisirent à nouveau les maisons à une trentaine. Le 13 août 1695, lors du bombardement de Bruxelles, une femme mourut d'une commotion provoquée par l'effroi ressenti (7) tandis que l'église, la cure et l'abbaye furent « visitées » par les soldats français... (8). En 1697, durant la même guerre de la Ligue d'Augshourg, l'armée anglaise campa autour de Bruxelles, notamment à Jette-Ganshoren où les soldats détruisirent 16 chaumières de *cassaeten* ou paysans pauvres dont peu furent réparées et reconstruites. Pour la seconde fois, la cure fut pillée et aurait également risquée d'être détruite si le curé, à force de démarches, n'eut obtenu un billet de sauvegarde qu'il garda précieusement jusqu'à la paix de Ryswyck l'année suivante.

En 1703-1705, le curé Auguste De Blaer dresse la liste des maisons et des communicants, c'est-à-dire des paroissiens au-delà de l'âge de 12 ans, puisqu'à cette époque tous sont officiellement du moins, chrétiens pratiquants. Cette liste comprend une quarantaine de maisons à Jette seul sans Ganshoren, chiffre corroboré par Franciscus van der Meren qui fut sacristain de 1721 à 1784 et qui note dans ses *Memorien en Annotatien* qu'il y en avait 39 en 1713 et qu'il en a vu construire 28 nouvelles, donc un total de 67, parmi lesquelles 7 doubles ou habitées par deux familles. Le recensement de 1757 note 69 foyers dont 9 soutenus par la *Table des Pauvres*, diminution par rapport aux siècles précédents et résultat de la hausse générale du standing de vie sous le règne plus paisible de l'impératrice Marie-Thérèse (1740-1780). La population présente un éventail de professions comme dans tous les villages de l'époque. Elle compte 11 *pachtiers* — « censiers » en wallon —, 3 « petits », 10 *cassaeten*, 5 aubergistes dont un pauvre, 3 tisserands, un chaudronnier, un pauvre cordonnier, un fondeur de cuivre, un pauvre *eergiers* (?), un forgeron, un boutiquier, un meunier, 2 pauvres charrons, un pauvre tailleur, 5 artisans, 10 ouvriers, dont 3 pauvres, un sacristain, une femme séparée de son mari ! (9).

(6) A. Par. Jette, *Maenboek*, p. 83-86.

(7) A. Commune Jette, *Reg. paroissiaux*, II, p. 27.

(8) A. Par. Jette, *Maenboek*, p. 120.

(9) A.G.R. *Office fiscal du Brabant*, n° 371, p. 139-143.

En parcourant les registres paroissiaux, dont le premier conservé commence seulement en 1670, on constate que la population, composée de gens de condition modeste, est décimée par la « fièvre maligne », la dysenterie et la phthisie qui font des victimes surtout parmi les enfants. Le curé note quelques enterrements d'enfants naturels ou trouvés, recueillis par des personnes charitables et pendant les guerres, de soldats, entre autres un service solennel pour un Jettois, André Vanderhaghen, tué à la bataille d'Ekeren, près d'Anvers, en 1703. A partir de 1779, les inscriptions des naissances et des mariages portent les signatures des intéressés, du moins de ceux qui savent écrire, sinon ils tracent une croix et le curé écrit leur nom à côté. Il semble que les alphabètes soient à égalité avec les analphabètes ce qui est une bonne moyenne pour l'époque.

#### VIE QUOTIDIENNE

Parmi cette population restreinte, tout le monde se connaissait, participait aux mêmes événements heureux ou malheureux, aux mêmes fêtes religieuses et profanes : processions, pèlerinages, kermesses, accompagnées de tir à l'arc par les membres de la *schuttersgild*, fêtes qui rythmaient le cours de l'année sous la dépendance de Dieu et des saisons. Elles débridaient les passions sous l'influence de la boisson, aussi les autorités avaient-elles fort à faire en ces jours de liesse si bien représentées par Breughel et ses continuateurs.

La première kermesse se tenait le second dimanche après Pâques en souvenir de la donation des reliques de saint Blaise ; la seconde, le premier dimanche après le 29 juin en l'honneur de saint Pierre, le patron de la paroisse. Sanderus note à ce sujet, dans son histoire de l'abbaye, que la porte de Flandre restait ouverte la nuit précédant la fête à cause de l'affluence de monde qui se rendait à l'église. Le marché annuel, d'institution récente, après 1875, a lieu le dernier lundi d'août.

Le journal de François VAN DER MEREN relate les événements marquants qui se déroulèrent dans le village au XVIIIe siècle (10). L'hiver de 1740 fut très rigoureux, la gelée, comme on n'en avait jamais connu auparavant, sévit du 5 janvier au 8 mai et elle atteignit même 3' en-dessous de l'hiver terrible de 1709. Le 23 mai, les Jettois allèrent en procession à N.-D. de Laeken en chantant les litanies des saints

(10) *Archives Paroisse Saint-Pierre, Memorien en Annotatien voor Franciscus van der Meren*.



et ils y rencontrèrent ceux de Wommel : tous entendirent la grand'messe dominicale puis revinrent en chantant les litanies de la Vierge, et à partir de ce jour, le soleil commença à luire. Par contre, 1741 fut une année d'abondance. Au début de 1744, une comète à longue queue « semblable à un balai » parcourut le ciel, c'était celle découverte par Klingenberg à Haarlem le 9 décembre 1743 et qui atteignit son périhélie le 1er mars 1744 (11). Le 8 octobre suivant commencèrent à l'église de Jette des prières pour l'heureuse délivrance « de notre bien-aimée princesse, l'archiduchesse Marie-Anne d'Autriche, femme du gouverneur général Charles de Lorraine », arrivée depuis peu à Bruxelles. Durant trois jours, des prières furent dites et un salut chanté après lesquels on donnait un demi-sou à 25 pauvres en l'honneur de *O.L.V. ter Noodt*, dont la statue reçut alors ce titre. Elle se trouve maintenant dans l'avant-chœur. Les implorations se poursuivirent jusqu'au 19 octobre accompagnées de processions et en présence de représentants de la Cour. Pourtant la princesse mourut le 17 décembre après moins d'un an de mariage et de résidence dans les Pays-Bas.

Durant ces années, quelques orages et ouragans semèrent la terreur parmi la population. Le 10 janvier 1735, une tornade avec grêle arracha plus de cent arbres dans les bois abbatiaux; le 5 juin 1737, la moisson fut compromise par des grêlons ayant la grosseur de pierres surtout dans le quartier d'Essegem; le 11 août 1763, il y eut le soir un tel orage accompagné de grêle que les dégâts causés aux vitres s'élevèrent à plus de cent florins rien qu'à Bruxelles.

Une particularité de l'histoire jettoise est l'érection, en 1748, d'une *Biegilde* lors d'une réunion à l'auberge « *Den Procureur ten Platten Lande* », une vieille bâtisse avec ferme, « *de schuere in leem, alles met strooi gedekt* » (12). Le curé Alexandre SIGAUT en était le *hoofdman* et le comte de VILLEGAS, « *het Eersten Hoofdman* » (13). Le doyen était renouvelé chaque année aussi la charge fut-elle exercée par des membres de familles très connus à Jette : CRIAU, VAN BEVER, STAT.-

(11) R. VAN DEN HAUTE, *De koater van Jette en de komeet (1744)* dans *Bulletin du Comité de Jette*, janv. 1965, p. 33-37.

(12) A. VERBOUWE, *De oude Biegilde te Sint-Pieters-Jette*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XVIIe année, 1944, p. 17-19.

(13) Gaspard-Jean-Bernard-Dominique (1724-1785), légataire universel de son oncle Gérard-François de VILLEGAS, ne reçut confirmation du titre de « comte de Saint-Pierre-Jette » qu'en 1767. Il fut inhumé avec sa femme, Isabelle van der LAEN, Vicomtesse de la Thieuloie, dans l'ancien cimetière de Jette.

LAERT, DE ROY, MOERENHOUT, etc. Une « charte » réglait minutieusement les obligations de chacun. Vers la mi-mars, le doyen devait donner en location les ruches aux nouveaux « confrères ». Tous les trois ans, à la même époque, le curé, le doyen et les anciens, après la messe dominicale, louèrent publiquement les ruches aux conditions habituelles. Les locataires verseront la somme due, le 4 novembre, à la fête de saint Charles Borromée, patron de la gilde, dans les mains du doyen responsable, sous peine d'amende de 10 sous. Le doyen commandera le banquet annuel à la même fête, 15 jours à l'avance et avec l'accord préalable des autres autorités de la gilde qu'il devra inviter personnellement et le repas ne pourra avoir lieu en dehors de Jette-Ganshoren. Le doyen doit également s'entendre avec le curé pour la célébration de la Messe solennelle de la fête, généralement à 10 heures et pour le service anniversaire des défunts. Par le *Cnaep* (messenger), il doit convoquer les membres aux services, processions et autres réunions habituelles. Les processions ont lieu à la fête du Saint-Sacrement, de saint Pierre et à l'anniversaire de la consécration de l'église, jusqu'à Ganshoren avec des cierges en cire d'au moins deux pieds de hauteur, sous peine d'une amende d'une livre de cire. Le doyen rendra ses comptes après la messe, le jour de la fête patronale, dans l'endroit où se tiendra le banquet, il lui en sera donné quittance et le curé les gardera dans les archives parissiales.

Les ruches ou corbeilles, propriété de la gilde, étaient au nombre de 24 en 1755 et leur location rapportait 18 florins 15 sous, elles s'élevèrent à 44 en 1765. Le banquet de l'année 1759 réunit 25 hommes qui versèrent chacun 15 sous de cotisation, et de 20 femmes dont l'écot ne fut que de 9 sous à condition d'être présentes de midi à 21 heures et de veiller au bon ordre de la table. Le curé a noté le menu d'une abondance breughelienne : « *Soep met selder, groen koolen, gespronken Vleesch warm, hussepot, cabernijen gestooft, jonge kiekens gebraedens met zause van boter ende azijn, boter, hollandsche kaas, en calfslever. Twee soorten van broodt, te weten wit en tarwe. Twee soorten van hier, wit en goet bruijn volgens geliefste van eenjeder* », tout ceci sans parler de l'éclairage, du chauffage et du repas gratuit pour le *Cnaep*. Le curé ne dit pas dans quel état les convives quittèrent l'auberge brasserie *De Cleytse*, située alors à la chaussée de Diligem, en face de l'actuelle rue Dupré, près d'une barrière livrant passage sur le *Molenbeek*. Ruisseau, pont et relais ont disparu, mais peut-être l'appellation de « l'Ancienne Barrière » a-t-elle été reprise par un restaurant connu au coin de la chaussée de Diligem et de l'avenue de l'Exposition Universelle. Les autres années, le banquet eut généralement lieu à l'auberge habituelle

*Den Procureur*. D'après WAUTERS, seule une autre gilde d'apiculteurs est connue jusqu'ici en Brabant, celle d'Erps-Kwerps (14).

Vers le 25 novembre 1744, note le sacristain, l'épizootie fit quelques ravages parmi le bétail puis reprit en 1748, mais elle sévit davantage à Ganshoren et dans les villages environnants qu'à Jette même. Elle reprit encore en 1769-70, venant des Provinces-Unies par le pays de Waes, elle atteignit toute la région du N.O. brabançon, mais relativement peu à Jette. « Dieu en soit loué » ajoute le narrateur.

Pire encore, la guerre resurgit brusquement le 29 janvier 1746; trois jours après, les Français réquisitionnèrent le foin, la paille, l'avoine, des animaux et de l'argent. Puis ce fut le bombardement et la prise de Bruxelles par le maréchal de Saxe au service de Louis XV dans la guerre de Succession d'Autriche. Les années suivantes furent plus paisibles, égayées par des jours fastes, tel le 16 juin 1760 où « *den Heer Guilielmus GOUBAU* », célébra son jubilé de 50 ans de greffier dans le comté de Jette. Après une messe solennelle d'actions de grâces, un banquet réunit à l'auberge brasserie du *Wilg*, existant encore à la chaussée de Diligem mais jusqu'à quand ?, le comte et la comtesse de Villegas, le curé Sigaut, son vicaire, le sacristain, les sept échevins et leurs femmes, des amis... en fait toutes les notabilités villageoises.

Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'émulation architecturale, grâce à la paix, s'empara des ecclésiastiques et laïcs en général et des Prémontrés en particulier. Ceux-ci agrandirent, restaurèrent et transformèrent leurs abbayes, croyant bâtir pour la postérité. A Diligem, l'avant-dernier prélat, Jean-Baptiste VAN DEN DAELE (1771-1789) confia à l'architecte officiel de Charles de Lorraine, Laurent-Benoît DEWEZ, la reconstruction de l'abbaye à l'instar de celles d'Affligem, Bonne-Espérance, Gembloux, Floreffe, Heilissen, Orval, mais seul le palais abbatial et ses annexes le fut en style néoclassique ou LouisXVI. Il vient d'être restauré après avoir failli disparaître sous la pioche de démolisseurs cupides ou ignares. Il est d'ailleurs le seul vestige important que Jette ait conservé de son passé. La petite église paroissiale fut également refaite par Dewez en 1776 et subsista un siècle environ.

En 1784, la paroisse de Jette-Ganshoren comptait 383 hommes, 370 femmes, 185 garçons et 183 filles en dessous de 12 ans, en tout 1.121 personnes et l'abbaye 19 religieux résidents.

(14) *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 199.

Lors de la Révolution brabançonne en 1789, l'une des cinq anciennes auberges-brasseries de Jette, le *Pannenhuy*s dans le quartier d'Essegem — maintenant rue Léopold I<sup>er</sup> —, se glorifie d'avoir abrité des réunions clandestines de Vonck et de ses partisans. C'est le cas d'ailleurs de plusieurs autres depuis le *Payotteland* jusqu'aux ahords de Bruxelles.

En cette fin d'Ancien Régime, un prêtre parisien émigré, de passage à Jette le 28 juillet 1791, écrit qu'il a visité « la jolie église de Diligem. Au sortir de l'abbaye, j'ai erré dans le voisinage de Laeken. Il est difficile de voir un coup d'œil plus étendu, plus varié, un paysage plus riche, plus riant, une campagne plus verdoyante, mieux entretenue, des bois, des côteaux, des étangs, des prairies, des canaux, des tapis de sarrasin en fleurs » (15). O temps idyllique à jamais révolu !

#### REVOLUTION FRANÇAISE ET REGIMES ETRANGERS

La Révolution française, ici comme ailleurs, fit beaucoup de ruines, entre autres celles de l'abbaye, détruite après sa suppression en 1796. Des hommes d'affaires et spéculateurs français profitèrent de la nationalisation des biens ecclésiastiques pour faire des fortunes rapides. La constitution de l'an III — 1795 — réorganisa les divisions administratives après avoir supprimé toutes les structures existantes. Jette, avec Ganshoren, Hamme, Relegem et Bever, passa de l'ancienne mairie de Merchtem dans le nouveau canton d'Anderlecht, et son premier maire fut l'ancien drossard Pierre-Joseph DU PRE, fils du précédent, dont la famille sera évoquée plus loin. Nommé agent national fin 1795, il fut remplacé par Pierre VAN DER MEREN, un des fils de l'ancien sacristain, qui resta en fonction, presque sans interruption, jusqu'en 1812. Les Français avaient beaucoup de peine à trouver des fonctionnaires adéquats à leur point de vue. Van der Meren est qualifié de « vicil homme imbu de préjugés religieux, ne dit pas grand chose et n'a jusqu'à présent rien fait pour constater l'état-civil des citoyens. On peut l'appeler le valet de son curé » (16). Il eut pourtant le grand mérite d'exercer gratuitement sa fonction au service de ses compatriotes pendant ces difficiles années. Les jeunes jettois cherchaient à éviter la conscription comme en témoigne un registre de 1812 indiquant les noms des enfants nés entre 1788

(15) J. H. RUDEMARE, *Journal d'un prêtre parisien (1788-1792)*, publié par Ch. d'HERICAULT et paru dans le *Bul. du Touring Club*, 1902.

(16) A.G.R., *Départ. Dyle*, p. 522 CI, rapport du 1<sup>er</sup> vend. VI = 22 sept. 1797.





Chemin vers Relegem en sortant du Laerbeekbos avant 1939.  
(Photo M. Deflandre.)



Derrière le Wilg, vers Ganshoren avant 1939.  
(Photo M. Deflandre.)

et 1795 pour rechercher les jeunes gens en âge de porter les armes (17). Il en cite neuf seulement. D'autre part, les multiples réquisitions des occupants en fourrages et céréales incitaient les paysans à y échapper de diverses manières, aussi le préfet de la Dyle et le maire local prescrivirent-ils l'organisation de patrouilles de nuit pour préserver l'ordre établi. Il y en eut 17 à Jette, composée chacune de 6 hommes entre 18 et 60 ans (18).

Le successeur de Van der Meren fut Nicolas-Melchiade BONAVENTURE (1751-1831), français d'origine, naturalisé belge sous Joseph II, magistrat opportuniste mais modéré qui servit tous les régimes en se servant lui-même. Lorsqu'il était président de la Cour criminelle de Bruxelles, il se fit construire une maison de campagne à Jette, en style néoclassique, achetée par les religieuses du Sacré-Cœur en 1834, et une autre, actuellement intégrée dans le complexe hospitalier des religieuses Augustines, rue Léopold 1er.

#### MAYORAT DE BONAVENTURE

Il fut installé comme maire de Jette-Ganshoren le 25 janvier 1813, « a 2 h. de relevée » par le maire-adjoint, Jean-Baptiste Stroobans et il prêta le serment « d'obéissance aux Constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur » (19). Si le communiqué est laconique, la fête fut magnifique. Après le chant du *Te Deum* à l'église paroissiale, Bonaventure reçut ses administrés dans son château jettois et les abreuva au milieu de ses statues, pavillons, colonnes, cascades et jets d'eau qu'il avait dispersés dans son parc, dessiné et planté par des jardiniers ayant travaillé à celui de Fontainebleau. L'inauguration eut, paraît-il, du retentissement jusqu'à Bruxelles (20).

La défaite de Napoléon 1er amena les alliés en Belgique, aussi dès le 19 mars 1814, Bonaventure lut-il devant l'église à la fin de la grand'messe, comme dans l'Ancien Régime, la proclamation de Guillaume 1er, roi des Pays-Bas dont les Belges devenaient les sujets en vertu de la politique d'équilibre européen du congrès de Vienne. Mais les Cent Jours (20 mars - 18 juin 1815) provoquèrent à nouveau l'inquié-

(17) A.G.R., *Préf. Dyle*, n° 1.107.

(18) L. GENIN, *L'ensemble Jette-Ganshoren (1792-1814)*, p. 285.

(19) A. *Commune Jette*, reg. A. année 1813.

(20) M. de MEULEMEESTER, *Notes d'histoire jettoise*, p. 102.

tude dans le pays; dans la séance du 13 avril, le conseil communal décida d'encourager les enrôlements volontaires, outre les 13 hommes requis d'office. La publication, dans le style du patriotisme romantique à la mode, exalte la défense « de la paix, de la sûreté des personnes et des propriétés, le devoir de chaque membre de la société d'y prendre part. Ceux d'entre vous qui soulageront la commune par des enrôlements volontaires recevront exactement la somme promise et de plus eux et leurs familles peuvent compter sur la protection de notre bon Roi qui l'a promis et ne manquera jamais à sa parole ! ». Nous ignorons le résultat de cet appel, mais Waterloo remit les choses en place.

Dès lors, la vie jettoise reprit son cours paisible sous la houlette de Bonaventure, maire compétent et dévoué qui présidait les séances du conseil communal, réfuta par une longue argumentation juridique en 1820 les prétentions de Philippe-Joseph-Ghislain de Villegas, ancien comte de Saint-Pierre-Jette, sur des chemins et arbres à Ganshoren, et mit, en 1826, sa pompe à incendie à la disposition des habitants (21).

En 1815, Jette-Ganshoren comptait 256 maisons, parmi lesquelles 5 « de plaisance », 3 grandes fermes, 10 petites et 205 maisons ouvrières. L'ancien pavé de Diligem, autrefois propriété de l'abbaye qui l'entretenait par le produit des haies qu'elle y avait établies, était en mauvais état parce qu'il n'était pas encore chemin communal. Il était pourtant très nécessaire pour l'approvisionnement de Bruxelles et partait du « pavé de Gand », hors de la porte de Flandre, près de l'auberge des *Quatre-Vents* à Molenbeek, traversait Koekelberg et se terminait à l'octroi du *Jagerke*, démoli lors de l'agrandissement de l'avenue de l'Exposition en 1957.

En 1818, les conseillers communaux étaient au nombre de sept, et appartenaient presque tous à d'anciennes « dynasties » de *pachters* comme J.B. Van der Elst, J.B. Moerenhout, Henry Plas, Charles De Rons, P.J. Moonens, et un nouveau venu, Pierre-Joseph Libotton (†1829) dont la veuve, née Plovits, acheta la demeure abbatiale en 1832. Les finances communales étaient alors en boni, aussi la commune contribua-t-elle à la restauration de la cure que n'avait pu entretenir le dernier desservant pré-montre de Diligem, Pierre-Joseph Goolens (1791-1828) mais qu'obtint le nouveau curé, Antoine Legrand (1828-1854); elle acheta un terrain pour

(21) Tous les renseignements qui suivent proviennent des archives de la Commune de Jette, délibérations des séances des Conseils communaux.

construire une maison communale car le conseil tenait séance dans l'antique auberge du *Spiegel*; enfin elle organisa la première police locale (*Schuttery*) dont le commandant fut Corneille Plas.

## VIE RURALE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Nous ignorons les réactions des Jettois lors de l'indépendance nationale, mais les rapports du secrétaire communal, rédigés en néerlandais depuis 1823, le sont de nouveau en français jusqu'en 1848 du moins, puis dans l'une et l'autre langue. La vie quotidienne est alors celle d'un modeste village de paysans, maraîchers et ouvriers, travaillant beaucoup et gagnant peu, tandis qu'au cours du siècle, des bourgeois y acquièrent d'anciennes « maisons de plaisance », tels les banquiers Albert Caroly, le châtelain de Meusegem; Messel, la campagne de Bonaventure, rue Léopold; les notaires Dupré et Morren le *Diligemhof*, actuelle clinique Titeca, et le palais abbatial, d'autres en font construire en style de la « Belle Époque » : l'avocat Edmond Tircher, futur bourgmestre, le château dont les tourelles dominèrent le paysage valionné du *Poethos* de 1897 à 1972, le château de *La Ferraille* peut-être à l'angle des rues Léon-Théodor et Léopold 1er où se trouve maintenant un supermarché, la propriété De-lattre dans le quartier d'*Essegem*, l'*Hof ten Berg*, remplaçant l'antique ferme de ce nom, à Mademoiselle Jeanne Powis de ten Bossche, etc.

Comme dans l'Ancien Régime, les deux puis trois kermesses étaient les principales réjouissances annuelles auxquelles s'ajoutait parfois une festivité extraordinaire. Le 31 août 1840, lors de l'inauguration de la première maison communale, la *Société Philharmonique*, fondée en 1833, « concourut si dignement » à la fête que le conseil communal lui accorda un subside de 100 francs sur le budget de 1841 comme « preuve de notre bienveillance et de notre satisfaction pour faire aimer le beau et le vrai et détourner le campagnard artiste de tous les plaisirs qui abrutissent la raison de celui qui s'y livre ». Allusion à l'ivrognerie dans laquelle s'évaldaient trop de malheureux. 1846-47 furent des années particulièrement douloureuses pour les pauvres à cause de mauvaises récoltes, de la maladie de la pomme de terre et d'épizootie. Le conseil communal vota des secours pour « la classe pauvre pendant l'hiver »; des personnes charitables s'efforcèrent de soulager la misère, comme le notaire Prosper Morren auquel le conseil offrit « une médaille d'or pour les nombreux secours qu'il a fait distribuer aux pauvres durant ces années calamiteuses, voulant par la même occasion perpétuer le souvenir du premier festival qui ait eu lieu à Jette le 19 septembre 1847 et le zèle qu'il a déployé



pour rehausser l'éclat de cette fête en sa qualité de président de la *Société Philharmonique* ».

De temps à autre, des événements tragiques mettaient le village en émoi. Le 21 mars 1862, un dénommé Charles, fut assassiné au *Laerbeekbos* par un jettois de 25 ans, vaurien récidiviste; condamné à mort, la peine capitale fut commuée en travaux forcés à perpétuité. Le 21 avril 1863, un pauvre homme se noya dans le canal de *Willebroek* parce que « *Ik kan myn brood niet meer winnen* » suivant un billet laissé par lui. Beaucoup plus grave fut une nouvelle épidémie de choléra qui commença le 25 juin 1866 et se termina le 17 août suivant après avoir fait 133 victimes dans la population jettoise.

### CONFLITS JURIDIQUES

Mais en ces années 1840-60, les deux questions qui dominent la vie officielle de la commune sont d'une part ses démêlés avec la famille de Villegas et d'autre part, avec Ganshoren, érigée en commune indépendante par la loi du 31 mars 1841.

Dans la première affaire, le comte Louis de Villegas (1783-1867) revendiquait la propriété de certains chemins menant à son château de Rivieren et des arbres qui s'y trouvaient. Le 1er juin 1838, « il fit enlever 23 hêtres de 7 pieds de circonférence dans le chemin vicinal conduisant de la chaussée de Diligem à la ferme *Het Heideken* et il les a fait transporter à son château... Outre le préjudice, il a causé un scandale très criant en faisant enlever les plus beaux arbres qui existent sur la propriété communale aux yeux de tous ses habitants » Aussi la commune lui intenta-t-elle un procès pour l'abattage en questions et trois autres affaires pendantes depuis 1831. Chaque fois que des arbres étaient abattus par une tempête sur ces chemins, la commune les fit enlever et vendre, forte de son droit de propriété. En 1862, dans une première transaction, Louis de Villegas, comte de Saint-Pierre-Jette, proposa le partage des chemins et laissa la *Spiegelsdreef* à la commune de Jette, tout en se réservant les arbres et la possibilité de placer deux pilastres à l'extrémité près de son château. Il renonça également à la *Kerkdreef* dont la vente des arbres lui appartiendra pour un quart et les trois quarts à la commune. En 1864, ces stipulations étaient également acceptées par la commune de Ganshoren. Le conflit se terminait d'une manière avantageuse pour Jette, ainsi que le comte l'écrivait: « Si nous offrons une transaction si défavorable pour nous, c'est uniquement par amour de la paix, par horreur

des querelles et surtout par affection pour une commune à laquelle me rattachent tant de liens et de souvenirs. Je veux encore en donner une preuve en souscrivant 1.000 francs pour l'agrandissement de l'église. »

Depuis des années, la presque totalité des habitants de Ganshoren demandaient à être séparés de Jette à cause de leur nombre — 1.100 à 1.300 âmes — et de l'administration spirituelle déjà distincte. Mais la chose faite, un conflit opposa les deux communes au sujet de leurs biens immobiliers, dont le principal était constitué par le terrain *De Heyde*. Il avait été donné à Ganshoren par le duc Henri 1er de Brabant en 1227 et étendu plus tard à Jette. En 1306, un différend surgit entre les seigneuries et l'abbaye de Diligem au sujet des pâtures d'automne. En 1619, la police en fut réglée par l'échevinat et confirmée par le seigneur François 1er de Kinschot en 1649. Les 12 à 14 ha de terres labourables firent l'objet d'un procès intenté par la commune de Jette à celle de Ganshoren qui s'en disait seule propriétaire depuis un temps immémorial. Le tribunal de 1ère instance de Bruxelles donna gain de cause à cette dernière par le jugement du 12 août 1859. Le conseil communal de Jette, après avoir voulu interjeter appel, accepta en 1861 une transaction par laquelle Ganshoren lui versait 10.000 francs d'indemnité; les deux communes paveraient, chacune par moitié, le chemin dit *Den Grond* allant de la brasserie *du Spiegel* à Ganshoren; le partage des biens du Bureau de bienfaisance se ferait dans la proportion des 2/3 pour Jette et 1/3 pour Ganshoren qui eut le sien à partir de 1867; enfin les deux communes renonçaient à toutes les dettes et créances contractées avant 1841, notamment Ganshoren sur la vente du terrain *De Zype* en 1815 par suite des lois sur les contributions de guerre.

Ainsi deux conflits se terminèrent heureusement pour Jette.

### VILLAGE EN EXPANSION

L'extension progressive de la population jettoise par sa propre démographie et par l'apport de nouveaux venus agrandit lentement le petit village. En 1838, la première rue à être pavée est la rue Léopold parce qu'elle conduit de Laeken vers Bruxelles; en 1842, le conseil communal dresse des plans pour un nouveau quartier de l'*Industrie* où il y aura plus tard un hippodrome au *Verregat*, vers Wemmel, au-dessus duquel l'aviateur Pégoud exécutait des *looping the loop* en 1912 à la grande admiration des badauds. Quelques fabriques commençaient à s'établir, mais le conseil communal, déjà préoccupé de pollution avant la lettre,

refusa en 1846 l'établissement d'une fabrique de colle parce que les « émanations seraient très nuisibles à la santé des habitants et seraient même pestilentielles » ; et en 1847 celle d'allumettes « chimiques » sur le terrain de *La Cayole* parce que les propriétés des riverains en seraient dépréciées et que les enfants y travaillant détruiraient les récoltes pendant les moments de repos ». Quelques rues sont pavées et en 1859, on place le gaz à la chaussée de Jette dont le quartier sera aménagé à partir de 1865, de même que celui dit « Royal » vers le plateau de Koekelberg. Le 1er juillet 1864, les rues portent de nouveaux noms et des « étiquettes ».

Cependant à partir de 1860, la préoccupation principale du conseil communal porte sur l'agrandissement de l'église et du cimetière, de la place centrale du village et d'une nouvelle maison communale. En 1863, l'acquisition d'un terrain enflamme l'imagination des conseillers : « Un brillant avenir est destiné à la commune. Dès aujourd'hui on s'aperçoit qu'un grand nombre de familles aisées viennent s'y établir; l'élan y augmente à proportion comme partout ailleurs dans les faubourgs. Il est du devoir de la commune d'user de toutes ses ressources pour l'embellir ». Elle achète donc un ha. 92 ares sur lesquels se trouvent le café *La Double Tartine* — transféré au coin de la rue Bonaventure — et quelques maisons pour agrandir le cimetière et peut-être bâtir une maison communale plus spacieuse, flanquée d'une école. Dès lors négociations, plans, échanges et achats de terrains, emprunts se succèdent. En 1877, l'architecte Charles Demaeght entreprend la construction de la nouvelle église, à l'extrémité de la place devenue place *Cardinal Mercier* en 1915. Elle est bâtie en style néogothique selon la mode de l'époque, l'intérieur a une allure simple même élégante que les aménagements récents ont d'ailleurs mis davantage en valeur. Une partie des frais est acquittée par les souscriptions des paroissiens, celles des « notables » allant de 3.000 francs aux plus humbles, 0,10 et même 0,05 franc. Sa consécration eut lieu le 3 juillet 1880, par Mgr Van den Bronden de Reeth (1841-1909), archevêque titulaire de Tyr, auxiliaire du cardinal Dechamps; l'inauguration et la bénédiction des orgues le 4 avril 1898 par le cardinal Goossens au milieu d'un concert de musique religieuse. La même année, le comte Ulric de Villegas (1844-1934) fut reçu à la maison communale de Jette pour ses 25 ans de maire à Ganshoren, scellant ainsi une double réconciliation. Malgré les transformations qui paraissent rapides aux yeux des contemporains, Jette restait un charmant village avec des fermes plantées çà et là au milieu des prés et des champs, avec ses bois et ses sentiers pittoresques serpentant dans la campagne. La vie s'y écoulait paisible, préservée de l'agitation de la capitale, pourtant toute proche ; à peine troublée de temps à autre par

le passage « d'un monstre d'acier » empanaché de fumée ou d'un lourd chariot tiré par un vigoureux « hrabançon ». C'était le « bon vieux temps » avec ses guinguettes, ses piques-niques champêtres, ses bals populaires, et par-dessus tout — malgré les difficultés de l'époque — une franche gaieté et une joie de vivre dont on a peine à se faire une idée aujourd'hui.

## ENSEIGNEMENT ET POLITIQUE

L'enseignement primaire communal se réduisit à un instituteur jusqu'en 1860. Le nombre des garçons dépassa toujours largement celui des filles, mais le total monta d'une centaine en 1852-53 à environ 300 en 1879 et 764 en 1894-95. Le dimanche 23 août 1864 fut un jour de gloire pour l'école. Dans le local de la *Société Philharmonique* eut lieu la distribution des récompenses aux élèves, victorieux dans le concours entre les écoles du canton de Molenheek dont Jette faisait partie. Le conseil communal au grand complet, le curé P.J. Heymans, les notables et une foule compacte, qui faillit même provoquer des accidents, entendirent un brillant morceau de musique, puis des chants et déclamations des élèves vivement applaudis. De même, un échevin et un conseiller qui firent des discours sur les bienfaits de l'instruction en général et sur les résultats des élèves : « Ce sont nos jeunes jettois qui ont remporté le plus grand nombre de points de toutes les communes du canton ». Le bourgmestre, François Haeck, remit les prix aux élèves et un « riche cadeau à l'instituteur, Pierre De Breuker, pour « son zèle infatigable dans sa difficile mission ». Et en conclusion, « cette fête ne s'effacera pas si vite de la mémoire de la population jettoise ».

Progressivement des écoles furent ouvertes dans les différents quartiers de la commune et des cours du soir pour une trentaine d'adultes. Entretiens, des écoles libres s'ouvraient également : celle du Sacré-Cœur, depuis 1836, compte en 1897 jusqu'à 1.001 élèves, petits garçons compris ; l'institut Saint Pierre, en 1902, les Sœurs de don Bosco, une Demoiselle qui enseignait en français...

En 1869, le conseil communal pour une double raison financière et morale leva une taxe de 3 francs sur les bals durant jusqu'à minuit, de 9 francs jusqu'à 2 heures du matin, et ceux donnés sans autorisation étaient passibles d'une amende de 20 francs. Seuls en étaient exemptés, les bals des kermesses annuelles, ceux dont le produit était versé au Bureau de bienfaisance et celui de la *Philharmonie* à la fête



de sainte Cécile. Pour contrôler ces divertissements et assurer l'ordre public, le poste de commissaire de police fut créé en 1876.

Le gouvernement libéral et la guerre scolaire, de 1879 à 1884, eurent leurs répercussions dans la politique jettoise. Un instituteur adjoint catholique, M. Steppe, fut révoqué sans avoir été entendu et un autre libéral nommé d'office instituteur en chef. En 1880, le ministère de l'Instruction publique incita la commune à fonder une école de filles pour concurrencer les libres et des difficultés surgirent avec le conseil de fabrique. Le 2 septembre 1884, après les élections législatives du 10 juin où triomphèrent les catholiques, 5 conseillers communaux écrivirent aux nouveaux parlementaires pour leur rappeler leurs promesses électorales par le vote d'une loi scolaire, une sage réforme électorale dans le sens de l'abaissement du cens jusqu'aux limites extrêmes de la Constitution ainsi que le vote à la commune, enfin la restauration des libertés provinciales et communales, « foulées aux pieds par les partisans de l'omnipotence de l'Etat et de la centralisation des pouvoirs ». Cette lettre provoqua de vifs incidents au sein du conseil et le bourgmestre libéral, Henri Laneau, s'écria que pour la première fois on y traitait d'objets politiques et que la requête contenait « des expressions indignes d'un parti ». Elle fut pourtant votée à la majorité de 6 contre 3.

### LE VILLAGE DEVIENT FAUBOURG

A la fin du XIXe siècle, pendant laquelle la population passa de 2.749 habitants à 6.814 en 1890 et à 10.053 en 1900, les conseils communaux délibérèrent presque exclusivement sur le tracé, l'élargissement et le pavage des rues, la pose d'égoûts, l'éclairage au gaz, le service des « boueux », en un mot la modernisation du village qui met les finances à mal. On projette même l'abaissement de la « montagne » de Diligem que le XVIIIe siècle avait déjà conçu. La gare est ouverte en 1892. Le tram à traction chevaline, de la Bourse au *Spiegelshuis* est inauguré le 13 août 1896 et prolongé jusqu'à la « Station » le 4 août 1901; il est remplacé le 28 décembre 1904 par le tram électrique « dans l'enthousiasme reconnaissant de toute la population de la commune ». Le 15 août 1901, l'actuelle maison communale est solennellement inaugurée, la place est progressivement agrandie, de vieilles maisons du côté Sud sont d'abord détruites et un kiosque est installé en 1906. A partir de 1903, le gouvernement dresse des plans pour l'érection de la basilique du Sacré-Cœur sur le plateau de Kockelberg et le territoire des communes de Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Molenbeek et Jette. Les travaux

du futur boulevard de Smet de Naeyer sont mis en chantier en 1905 selon les désirs de Léopold II pour joindre Laeken à Kockelberg.

A la « Belle Epoque », les sociétés artistiques, musicales, voire sportives prolifèrent. *De Ware Kegeelaers* siègent au *Jagerke*, la fanfare *De Boerkens van Jette* date de 1873 et se produit encore une fois par an, au marché de la fin d'août; *De Eyckel* est une « dramatique »... Certaines prennent une couleur politique, en face de la *Philharmonie* catholique se constitue, en 1873, l'*Union des Fanfares*, de teinte plus libérale, et qui remporte un prix dans un concours international en 1904, tandis qu'en 1913, la *Philharmonie* donne un festival avec 70 sociétés participantes pour le 80e anniversaire de sa fondation. « *La Jeune Belgique* », émule littéraire du mouvement national des écrivains belges de langue française et le *Cercle musical* datent de 1890. Le *Daring Brussels Club* s'adonne au football; des sociétés de gymnastique : *Eendracht en Voortuitgang* et *Reest Raest* développent les muscles des Jettois; celles de tir à l'arc, comme *Le But*, *De jonge Liefhebbers* renouvellent celles de l'Ancien Régime; d'autres plus modernes telle *Les Carabiniers libéraux* offrent des divertissements variés le dimanche. Les kermesses de quartiers, encore autorisées, ont beaucoup de succès entre autres dans ceux d'Essegem et de Sainte-Anne.

Dans les mêmes années, un particulier projette la création d'un jardin zoologique dans le quartier du *Tapweg*, entre la voie ferrée et la chaussée de Jette, mais il ne sera jamais réalisé. L'église *Saint-Remi*, nouvellement construite sur le territoire de Molenbeek, étend sa juridiction paroissiale sur une partie de Jette et, à ce titre, reçoit des subsides de la commune. Les habitants de la région du *Pannenhuis* et de Laeken, à l'extrémité de la rue Léopold Ier, demandent une nouvelle paroisse, future *Notre-Dame de Lourdes*, qui provoquera l'aménagement de la future avenue Charles Woeste, due surtout à l'initiative du bourgmestre Philippe Werrie (1909-1926). L'église de la *Madeline*, desservie par les Rédemptoristes du couvent adjacent, est consacrée le 10 octobre 1905 par le cardinal Goossens; elle est encore entourée de champs, sauf du côté du *Miroir*, un des centres les plus anciens de Jette. En 1904, Mlle Jeanne Powis de ten Bosche, propriétaire d'une partie de l'ancien *Hof ten Berg*, donna 100.000 francs pour un hôpital à ériger sous le vocable de « Marie Immaculée, Consolatrice des Affligés » sur le *Diligemberg*, en face du bois du Sacré-Cœur; il devait être desservi par des religieuses. L'acte en fut dressé devant notaire avec intervention de M. van Autryve, directeur au ministère de l'Intérieur et membre de la commission des Hospices de Bruxelles, ainsi que de Jules La Haye, industriel et homme

d'œuvres, Honoré Longtin, conseiller communal et Henri Werrie, ancien échevin, « rentier ». Le projet en avait été admis par le conseil communal, mais il changea de nature par suite du legs fait par Georges Brugmann d'une somme de 8 millions aux Hospices civils de Bruxelles qui causa le retrait du premier. La pose de la première pierre eut lieu le 10 août 1911 et les bâtiments, d'après les plans de l'architecte Victor Horta, s'étendirent sur 18 ha. à une altitude de 44 à 48 m. 50. La guerre de 1914-1918 retarda son inauguration jusqu'en 1923, mais depuis lors ses sections et services n'ont fait que s'accroître, cependant il est complètement indépendant de la commune de Jette.

En ces années, le conseil communal, à l'unanimité, ratifia une pétition en faveur du suffrage universel. Le 5 mai 1912, il reçut officiellement le cardinal Mercier pour son entrée solennelle à la « *Maison des ouvriers de Saint-Pierre* » en qualité de millième membre.

Quelques jours après, le 12 mai marqua « un deuil pour la commune. Une de nos gloires, l'Arbre ballon, fut terrassé par un terrible ouragan; il avait 4 m. 50 de circonférence à la base, 35 de hauteur, la circonférence de la couronne de ses branches atteignait 50 m. Le 21 juin 1910, on avait essayé de l'incendier mais il avait été restauré par les soins de MM. Dupré et Lorge. Grâce à la générosité du *Touring-Club*, un nouveau hêtre remplace le glorieux ancêtre depuis le 4 février 1913 ». Aussi le 15 juin suivant, des membres du T.C furent-ils reçus à l'hôtel communal « en reconnaissance et souvenir de cet heureux événement ».

#### PREMIERE GUERRE MONDIALE

Pendant la guerre 1914-1918, Jette eut à subir les amendes, perquisitions, réquisitions et vexations des occupants à l'instar de toutes les communes belges. Dès la fin de 1914, elle dut contribuer, au prorata de ses 16.000 habitants, pour 166.140 francs à la taxation de 45 millions imposée par les Allemands à Bruxelles et à ses faubourgs; elle fut membre du *Comité National de secours et d'alimentation* et de la *Société Coopérative intercommunale* pour le ravitaillement de l'agglomération bruxelloise. Malgré les nécessités accrues de la *C.A.P.*, les travaux publics continuèrent dans une certaine mesure au quartier *Essegem*, au *Topweg*, dans la vallée du *Molenbeek* pour enrayer les inondations; le conseil communal élabora des projets pour un viaduc sur la voie ferrée derrière l'église et pour l'expropriation du *Luerbeekbosch*. Il protesta en 1917 contre l'envoi de chômeurs en Allemagne et le 2 février 1918 contre

le « Conseil des Flandres » installé par l'occupant pour diviser les Belges: « Les membres du conseil communal, tous flamands, attachés de cœur et d'âme à leur langue maternelle, considérant dans la pleine conscience et la conviction de leurs sentiments flamands que l'attitude de ce comité est gravement en contradiction avec la Constitution de la Nation belge et les lois de tout le peuple belge, qu'elle n'a d'autre but que de nuire à l'union et à l'indivisibilité de la Patrie, que cette union sacrée a été scellée à travers les siècles dans les peines et les joies en un seul cœur indissoluble, en une seule âme indépendante, en une seule nation...; considérant que l'écrasante majorité des Flamands flétrit au plus haut degré de pareils actes, protestent à l'unanimité au nom de la population jettoise contre une telle mesure ». En 1917, le cardinal Mercier bénit la grotte *Notre-Dame de Lourdes* qui attire toujours de nombreux pèlerins. Le curé de l'époque, M. l'abbé Swalus, se distingua par la résistance aux occupants ce qui lui valut plusieurs incarcérations.

#### ENTRE DEUX GUERRES

Dès la fin de la guerre, manifestations et sociétés patriotiques se multiplient. La première eut lieu le 29 décembre 1918; le monument commémoratif aux « Victimes de la guerre » fut inauguré le 27 mai 1923 par le roi Albert au carrefour Dansette d'où il fut transféré, en 1934, au square des Démineurs; le 1er novembre 1927, l'inauguration et la bénédiction de la Pelouse d'honneur et du monument aux soldats décédés en présence du prince Charles, comte de Flandre. De même, les initiatives sociales prolifèrent. Le roi Albert fait une visite privée à la centenaire de Jette, Mlle Rosalie Uyttenhove, au 20, chaussée de Wemmel, le 24 août 1920. En 1922, le duc de Levis-Mirepoix, d'origine française, et en 1923, M. Odon-Warland, industriel, fondent chacun un prix annuel destiné à récompenser deux mères de famille méritantes. Des sociétés mutualistes, une « Caisse de pension des veuves et employés », un « Fonds des mieux-doués », la Cité-Jardin du *Heymbosch*, le marché public à la place du Miroir, future place Astrid, sont fondés ou ouverts; des sociétés sportives anciennes ou nouvelles sont encouragées dans le cadre communal.

Et l'urbanisation reprend de plus en plus belle vu l'augmentation démographique à plus de 22.000 habitants en 1930, et plus de 30.000 en 1947. L'agrandissement de la maison communale, du cimetière, le tracé de l'avenue du Sacré-Cœur, les quartiers *Albert* — ancien *Topweg* — de l'*Hôpital*, de *Diligem* se bâtissent, traversés de rues élargies ou





« Le Molenheck » à ciel ouvert à Jette (circa 1935).  
(Photo M. Deflandre.)



Soldats anglais, sept. 1944 — amis de M. Bane, tenancier de l'Ancienne  
Barrière — Devant le Jagerke. Attelage conduit par M. Van Den Broeck.  
(Photo Van Haeren.)

nouvelles. Le beau parc entourant l'ancien palais abbatial disparaît dans les lotissements de la société Bernheim. Heureusement le monument lui-même est préservé et donné à l'archevêché pour servir de chapelle paroissiale provisoire de 1929 à 1955. Acquis par la commune en 1950 pour 450.000 francs, des administrations ineptes le laisseront à l'abandon pendant une vingtaine d'années, ce n'est qu'en 1972 que la restauration en sera terminée. La vallée du Molenheck fait l'objet de plans dont une partie seulement sera réalisée après la seconde guerre.

## SECONDE GUERRE MONDIALE ET APRES-GUERRE

Dès le 10 mai 1940, un shrapnell explose au *Spiegel* et fait 14 morts et blessés graves. Le 20 avril 1941, l'autorité occupante interdit toute activité aux conseils communaux; le 28 septembre 1942, elle les dissout ainsi que les collèges échevinaux pour créer l'administration du « Grand-Bruxelles ». Dans la séance d'adieu, le bourgmestre de Jette, M. Jean Neybergh, demande au secrétaire et aux fonctionnaires de rester en place pour le service de la population et d'agir selon leur conscience. D'ailleurs les échevins continueront à tenir des réunions secrètes. D'autre part, arrestations, déportations et vexations s'abattent sur la population. En 1943, le conseiller communal, Paul GARCET, un des fondateurs de la I.O.C. avec l'abbé CARDYN et Fernand TONNET, est envoyé au sinistre camp de Dachau où il mourra le 23 janvier 1945. Dès le 16 septembre 1944, le conseil communal tient une séance officieuse, puis reprend ses activités de plus en plus administratives dans le cadre d'un faubourg qui perd ses dernières caractéristiques villageoises, ainsi l'emploi de garde-champêtre est supprimé en 1946; guinguettes et laiteries, « maisons de campagne » disparaissent les unes après les autres dans les nouveaux lotissements, entre autres du « Foyer jettois ». Le parc Garcet est inauguré le 15 mai 1949 à l'emplacement d'une ancienne propriété et on y place un buste du roi Albert en 1952; le parc de « la Jeunesse » est aménagé et planté sur l'ancien versage du boulevard de Smet de Naeyer; un Centre médico-social est installé rue Vandenschriek et un Centre administratif rue Werrie; le 28 octobre 1951 est inauguré et béni au cimetière « le monument érigé par souscription publique à la mémoire des Jettois fusillés et décapités par l'ennemi et des déportés politiques morts dans les camps de concentration », 44 au total parmi lesquels des noms furent donnés à des voies nouvelles, entre autres dans le quartier de Diligem où se construit la paroisse Saint-Joseph, et récemment plusieurs buildings sur les anciens étangs abbatiaux, le long du bois

de *Diligent*, devenu communal en 1952, et du *Heymbosch*. C'est l'Exposition universelle de 1958 qui a bouleversé ce lieu, encore rural jusque là, en élargissant considérablement l'ancienne chaussée de Wommel par la destruction de fermes et du vieil octroi, le *Jagerke*. Depuis 1970, la V.U.B. construit une clinique au-delà de l'avenue, vers le *Laerbeekbos*, bois communal préservé mais dont la perspective est abîmée. . .

Jette est un faubourg de Bruxelles en pleine expansion, dont la population a décuplé en près d'un siècle, de 4.911 habitants en 1831 à 40.828 en 1971. La commune possède encore quelques espaces verts à sauvegarder, qui témoignent de son passé abbatial et villageois de même que ses armoiries, reprises à son ancien seigneur, François II de Kinschot, et son sceau conféré par le même seigneur à l'échevinat jettois le 28 mai 1661.

G. GUYOT.

## La Rétribution des Actes et le Jugement des Morts dans les Sociétés primitives

par M. Gouweloos

L'idée de la rétribution des actes dans la vie post mortem s'annonce, bien que sans grande précision, dans les cultures de base, disparaît presque totalement dans les civilisations primaires et secondaires pour réapparaître dans les grandes civilisations tertiaires où elle s'affirme comme l'un des éléments fondamentaux d'une éthique qui, dégagée des liens tribaux, devient individuelle et se situe sur le plan de l'universel.

Examinons ici, comment les sociétés primitives ont envisagé les concepts qui sont à la base de la rétribution des actes, c'est-à-dire, le juste et l'injuste.

La plupart des délits réprimés par nos lois ou réprouvés par notre morale sont également condamnés par les primitifs lorsqu'ils se produisent au sein de leur propre tribu. Citons l'assassinat, le vol, l'adultère, les perversions sexuelles, le mensonge, le parjure, l'irrespect des vieillards. Hormis le meurtre, leur incidence sur la vie post mortem semble cependant assez faible.

Mentionnons quelques exemples.

« D'après les insulaires du groupe Banks, si un homme de bien a été tué sans cause, son ombre barre au meurtrier, quand celui-ci meurt à son tour, l'entrée de *Panoi*, séjour des bienheureux ; mais si l'homicide a lieu en combat loyal, l'ombre n'a pas ce pouvoir. » (1)

(1) E. WESTERMARCK : *L'Origine et le Développement des Idées morales*, Payot, Paris, 1929, Tome II, p. 672-73.



« Les femmes coupables d'infanticide, et ceux qui avaient tué quelqu'un de leur parenté étaient, pour les *Pieds Noirs*, exclus du paradis. » (2)

« Certains *Nagas* de l'Inde Centrale assurent que l'âme du meurtrier est reçue dans l'autre monde par celle de sa victime qui en fait son esclave. » (3)

« Les lâches, ceux qui avaient commis l'adultère, les voleurs et les menteurs, tous ceux qui négligeaient leurs devoirs d'état, ne pouvaient, selon les Indiens *Ojibway*, être admis au Bienheureux Séjour, mais étaient condamnés à errer parmi les rochers et les morasses, où ils étaient la proie de moustiques aussi gros que des pigeons. » (4)

« Quelquefois, la bravoure ou la lâcheté peuvent décider du sort de l'âme, comme par exemple, parmi les *Haida* des îles de la Reine Charlotte au large de la côte américaine nord du Pacifique, pour lesquels ceux qui ne mouraient pas en guerriers passaient par une région désolée avant d'être admis aux royaumes lumineux du ciel. » (5)

Les peuples primitifs connaissent, toutefois, deux crimes capitaux que nos sociétés modernes ignorent :

1° la pratique de la sorcellerie;

2° la violation d'un tabou.

1° La sorcellerie a été la plaie capitale de toutes les civilisations inférieures. Elles ont essayé de s'en défendre et de la combattre avec les moyens de répression les plus énergiques qu'elles avaient à leur disposition. Cette sorcellerie était d'autant plus lourde de conséquences qu'en quelques régions de l'Afrique et particulièrement chez les Bantous du Sud (*Bavenda*, *Bathongas*) de l'Ouest (*Baluba*) et chez quelques

(2) J. FRANKLIN *Second Expedition*, 1828, p. 291 et suiv.; cité par E.O. JAMES, *La Religion préhistorique*, Payot, Paris, 1959, p. 148.

(3) FYTCHE : *Burma I*, p. 354, cité par E. WESTERMARCK : *L'origine et le Développement des Idées morales*, Payot, Paris, Tome II, 1929, p. 872.

(4) A. HENRY : *Travels and Adventures in Canada*, Toronto, 1801, p. 144 ; 71st Report B.A.E., 1920, p. 30, cité par E.O. JAMES : *La Religion préhistorique*, Payot, Paris, 1959, p. 148.

(5) E.O. JAMES : *La Religion préhistorique*, p. 148.

Soudanais (Nigéria du Sud), on la considérait parfois comme inhérente à certains individus qui ignoraient eux-mêmes le principe mauvais qu'ils véhiculaient et faisaient ainsi involontairement énormément de mal (6). Dans toute la cuvette de l'Afrique centrale et en Haute Guinée, la puissance de nuisance était logée dans une excroissance cornée, renfermée dans le corps du sorcier et ne pouvait se déceler qu'à l'autopsie effectuée après la mort de l'individu. Tel était l'*eyur* des Fang ou le *likundu* des peuplades qui relèvent de la civilisation de la forêt vierge.

2° Le tabou est, pour l'homme, une défense qui peut affecter toute chose et en interdire la jouissance ou tout acte humain et en prohiber l'accomplissement. Toute violation de tabou nécessite une purification immédiate sous peine de sanctions dont la plus fréquente est le décès à très bref délai. Cette transgression peut occasionner des morts en chaîne et provoquer la décimation de la tribu ou encore susciter la malvenue des récoltes et causer la famine. On comprend, dès lors, la sévérité des mesures prises à l'égard de tous ceux qui outrepassent les prescriptions relatives aux interdits.

Le tabou a un caractère permanent quand il affecte les rapports avec les rois, chefs ou prêtres, quand il règle les relations sexuelles, ou quand il concerne l'alimentation. Il a un caractère temporaire lorsqu'il est lié aux phénomènes du cycle vital (naissance, mariage, décès, menstruation).

Toute infraction à l'une ou à l'autre des observances de ce code tribal fait considérer l'individu comme dangereux et nuisible pour la société et lui confère souvent un destin particulier dans la vie post mortem.

Ceci établi, observons que, nombre de peuples « primitifs » groupent les morts en un endroit d'où sont cependant exclus :

1° les mauvaises gens (criminels, sorciers, violateurs de tabous) ;

2° les défunts devenus malfaisants à la suite d'une destinée malheureuse (individus privés de la vie en pleine jeunesse, accidentés ou victimes de mort violente).

(6) Il faut cependant reconnaître que certaines tribus n'ont formellement la possibilité d'une sorcellerie inconsciente. La nécessité d'un travail cartographique établissant les aires de diffusion respectives de l'une et de l'autre de ces croyances s'imposerait.

3° les personnes dépourvues du signe tribal caractéristique de leur groupe social.

Il faut voir dans le rejet de ces êtres, une des formes inférieures de la rétribution dans le monde d'outre-tombe.

Les morts dont il est question dans les deux premiers paragraphes ont fait l'objet d'un article antérieur (7). Nous n'avons donc plus à examiner ici que les défunts dépourvus du signe tribal.

D'ordinaire, la communauté des disparus ne dépasse pas l'horizon du groupement humain et tout étranger était considéré comme exclu du monde des morts. Certains tatouages ou signes distinctifs témoignent de l'appartenance à un ensemble social, à une société secrète ou à quelque peuple déterminé. Dès lors, il suffit qu'un individu ne porte point les marques caractéristiques de la tribu pour être rejeté du sein commun des défunts.

Cette croyance a été observée chez les primitifs en des lieux très différents de l'œcumène et dans des cultures qui n'ont aucun rapport entre elles. Nous relevons sa présence chez les Bushmen, dans l'Afrique bantoue et surtout, en Mélanésie où elle est attestée sous des formes diverses, en de nombreux endroits ainsi qu'en Australie.

#### Afrique.

A propos des « Superstitions et Croyances des Bushmen », Victor Ellenberger écrit : « Au sujet de cette vie après la mort, Stow dit que les Bushmen des rives du Gariep (Orange) avaient un mythe selon lequel près des rives de ce grand fleuve, se trouvait un lieu souterrain où ils se rendraient tous après la mort; c'est à cet effet qu'ils se coupaient le bout du petit doigt, les uns de la main droite, les autres de la main gauche, selon les tribus : ceux qui mouraient sans avoir passé par ce rite ne connaîtraient jamais là-bas les joies suprêmes ; bien plus, ils seraient condamnés à ne manger que des mouches ! » (8).

Chez les A-Louyi du Haut-Zambèze (Barotsé) « pour pouvoir paraître auprès de la divinité (Nyambé) dans l'au-delà, dans sa capitale

(7) Voir : *Les Morts maléfaisants dans les Croyances, les Légendes et le Folklore des Peuples*, « Le Folklore Brabançon », n° 184.

(8) V. ELLENBERGER : *La Fin tragique des Bushmen*, Arnoit-Dumont, Paris, 1953, p. 196.

de *Litooma*, tout être humain devait porter en sa personne des signes spéciaux, à savoir, à l'un des bras, trois petites cicatrices rituelles (*matoumbèkèlo*), et un trou pratiqué dans le lobe de l'oreille ; aussi l'une des plus terribles punitions que l'on pouvait infliger ici-bas à un homme, à un voleur impénitent par exemple, c'était de lui trancher les lobes des oreilles, ce qui équivalait à le priver des joies de l'au-delà. Après la mort et le long cheminement sous terre, en effet, puis la traversée du fleuve souterrain, le *Walanda*, on comparaisait devant la divinité, et tous ceux qui ne portaient pas sur eux les marques rituelles étaient rejetés et conduits sur un chemin désert et brûlant, n'ayant pour nourriture que des galettes faites de mouches mortes. Épuisés, ils finissaient par succomber, c'était la seconde mort, la fin... » (9).

#### Mélanésie.

En quelques lieux des îles Salomon, le pays des morts n'est aisément accessible qu'aux individus ayant subi la perforation de la cloison du septum (10).

« Lorsqu'un défunt de l'île Ysabel, dans les Salomon, ne porte pas la marque d'une frégate sur la paume de la main, il est rejeté dans l'oubli. » (11)

Aux Nouvelles Hébrides, le mort doit avoir les oreilles percées ou pouvoir prouver d'autre manière, l'appartenance à la tribu entr'autres, par l'adhésion à une société secrète et par la connaissance de certains chants du répertoire tribal secret. (12).

« Si une âme d'Aurora (Nouvelle Hébrides), n'appartient pas à la société Sukwe, elle sombre dans le néant et pend comme une roussette dans un arbre. » (13)

#### Australie.

En Australie du Nord (Golfe de Carpentarie) l'arrachage des dents de devant, accompli lors de l'initiation, permet seul, après la mort, de boire l'eau claire du pays céleste. (13 bis).

(9) V. ELLENBERGER : *ibid.* p. 187.

(10) J.T. ADDISON : *La Vie après la Mort*, Payot, Paris, 1936, p. 106.

(11) R. POIGNANT : *Mythologie océanienne*, Odégo, Paris, 1968, p. 106.

(12) J.T. ADDISON : *La Vie après la Mort*, Payot, Paris, 1936, p. 106.

(13) R. POIGNANT : *Mythologie océanienne*, Odégo, Paris, 1968, p. 106.

(13 bis) J.T. ADDISON : *La Vie après la Mort*, Payot, Paris, 1936, p. 106/107.



Au port des marques tribales se sont parfois ajoutées certaines considérations esthétiques dont l'effet s'est affirmé jusque dans l'au-delà.

#### *Esquimaux.*

Hormis le monde inférieur et le pays du ciel, « les Esquimaux *Netsilik* connaissent aussi un troisième pays de la mort, " le pays des rejetés ", juste en dessous de la croûte terrestre. Des chasseurs maladroits et des femmes dont le tatouage a été mal opéré s'y trouvent le menton sur la poitrine happant péniblement, de temps à autre, quelque papillon, leur seule nourriture. » (14)

Si, dans l'exclusion du royaume commun des morts et dans les châtements que la victime infligeait à son meurtrier s'ébauchait l'idée d'un Enfer, dans la faveur d'un endroit privilégié accordée à certains individus pour les services rendus au groupement humain, se dessinait vaguement la première idée d'un paradis.

Déjà, certaines peuplades fort primitives, promettaient au chasseur émérite et vaillant une destinée beaucoup plus favorable dans l'au-delà qu'à l'homme qui faisait preuve de maladresse ou d'incurie.

Cette croyance n'est pourtant connue que chez certains Esquimaux et Indiens du Canada.

Nombre de peuples ont réservé un destin particulier dans l'au-delà à certaines classes sociales qui, par leurs fonctions, assuraient la pérennité du groupement. Tels sont les rois et les nobles, les prêtres et les guerriers.

Aussi, leur existence après la mort, fut nettement différente de celle des autres classes sociales.

Cette « intelligentsia » du groupe humain peut présenter des modalités infinies. Tantôt, comme en Australie, l'influence des chefs pour autant qu'ils existassent, était quasi nulle et remplacée par un conseil d'anciens auprès desquels les hommes-médecine étaient fréquemment invités, tantôt encore, comme en certains points des îles Salomon, la crainte du sorcier était bien plus vive que celle qu'inspirait le chef. Quel-

(14) K. BIRKET SMITH : *Mœurs et Coutumes des Esquimaux*, Payot, Paris, 1937, p. 194 (c'est nous qui soulignons).

quefois, le magicien jouait, aux côtés du roi, le rôle d'un fonctionnaire royal comme chez les Barundi et, d'autres fois, notamment dans l'Est africain et au Congo ex-belge et français, il se confondait souvent avec la personne qui avait la direction de la tribu. Parfois, dans une société déterminée, les chefs étaient répartis selon une hiérarchie bien établie (îles Salomon; Buin, Nouvelle Zélande). Ceci nous prouve que le destin post mortem de cette élite était étroitement lié à l'image particulière que nous en offrait chaque civilisation primitive.

#### *Destin meilleur dans la vie post mortem pour les rois.*

Chez de nombreux peuples, le roi pouvait :

- 1° devenir un dieu après sa mort et ce privilège seul lui était réservé;
- 2° être le fils du grand dieu et partager son existence après la mort;
- 3° se diriger, après décès, vers un lieu où, seuls, ses prédécesseurs avaient eu accès avant lui.

Signalons au passage que, dans l'Antiquité, le pharaon déjà déifié en cette vie restait dieu après la mort tandis que les rois hittites, simples mortels en cette existence devenaient dieu après leur décès.

L'idée d'assigner aux chefs défunts un paradis particulier se découvre en certains points de la Polynésie (îles Marquises) et en Amérique du Nord (Virginie : tribus algonkines).

#### *Destin meilleur dans la vie postmortem pour une classe supérieure (nobles et prêtres).*

La croyance que la noblesse bénéficiera aux régions d'outre-tombe d'un séjour plus favorable que le commun des mortels s'est souvent affirmée, là où une aristocratie conquérante s'est superposée à une souche de population plus ancienne.

Cette croyance a été particulièrement vivace en Polynésie où nous voyons presque partout la classe supérieure des *ari'i* dominer le bas peuple, les *manahune* (15).

(15) Ces dénominations sont tahitiennes. On les retrouve dans les autres groupes d'îles polynésiennes sous des noms légèrement variés : *menehune* (aux Hawaï), *Ali'i* (aux Hawaï et aux Samoa), *E'iki* (aux Tonga), *Ariki* (en Nouvelle Zélande).

C'est aux Samoa, aux Tonga, à Tahiti, aux Marquises, aux Hawaï que cette distinction et ce cloisonnement ont été les plus forts.

Les croyances influencées par cet état social, ont atteint leur maximum d'impudence dans l'archipel des Tonga où les nobles furent seuls en possession d'âmes qui survivaient et se dirigeaient vers le paradis de *Boluu* tandis que le commun des défunts était à jamais détruit par les esprits (16).

Dans le groupe d'îles voisines, les Samoa, le peuple descendait vers le *Sa-le-Fe'e*, demeure du dieu *Fe'e* tandis que les gens de haut rang abordaient dans le pays d'*Uvea* dénommé aussi *Futuna Pulotu* où ils menaient joyeuse vie et avaient tout en abondance (17).

Aux îles de la Société, après le décès, les gens du peuple se rendaient dans l'empire de la nuit, *Po* où ils avaient une vie triste et décolorée tandis que les défunts de marque allaient vers l'odorant paradis de *Rohutu noanoa* qui était situé sur les sommets de *Raiatea* (19).

Aux Marquises, la différenciation est plus caractéristique encore. Trois mondes de morts sont superposés. L'*Hawaï inférieur* était réservé aux chefs pour qui de nombreuses offrandes funéraires furent faites lors de l'enterrement. Fruits, nourritures délicates, belles femmes, toutes les joies sensuelles de la vie douce et facile s'y trouvaient à profusion. Dans l'*Hawaï médian*, même nature de joies et de satisfactions mais en moindre quantité. Quant à l'*Hawaï supérieur*, il était dévolu au petit peuple à qui peu ou pas d'offrandes funéraires furent données: il y régnait la misère et le dégoût des mauvaises nourritures (20). Les prêtres, eux ne partageaient pas le destin des autres hommes et se rendaient directement au ciel (21).

Aux îles Hawaï, également, les hommes du commun se rendaient vers la terre souterraine de l'Ouest où régnait le dieu *Milu* dénommé postérieurement *Akua-o-ka-Po*, « le dieu de la nuit » tandis que les héros

(16) H. NEVERMANN : *Götter der Südsee*, W. Spemann Verlag, 1947, p. 35.

(17) H. NEVERMANN : *ibid.*, p. 35.

(18) *Po* est considéré comme la grande Nuit Cosmique en laquelle se résorbe toute vie.

(19) H. NEVERMANN : *ibid.*, p. 34.

(20) H. NEVERMANN : *ibid.*, p. 30.

(21) H. NEVERMANN : *ibid.*, p. 30.

et les grands de ce monde parlaient pour un pays paradisiaque *Pali-uli* situé au milieu de la terre de *Kahiki-nui* (22).

On retrouve encore les mêmes distinctions en d'autres parties du monde. Ne citons qu'un exemple.

« Les *Ahts* de Vancouver ne doutaient pas qu'il y eût dans les cieux un pays ensoleillé pour leurs grands chefs et un autre pour ceux de leurs guerriers qui étaient tombés en braves, tandis que les gens de leur tribu qui en constituaient les degrés inférieurs passaient sous la terre où ils ne trouvaient que de pauvres maisons et de pauvres terrains de chasse. » (23)

*Destin meilleur dans la vie post mortem pour les guerriers morts.*

Ces croyances ont été observées chez les Indiens Caraïbes et en Polynésie. Elles ont existé également chez les Germains et chez les Aztèques.

Les Caraïbes établissaient une répartition selon le courage manifesté durant le combat. Aux vaillants et aux héros était réservé le séjour dans des îles heureuses et fortunées et l'existence s'écoulait dans la joie et les danses, les jeux et les festins tandis que les ennemis Arouagues (*Arawak*) vaincus servaient comme esclaves. Les lâches connaissaient la honte de la domesticité chez les Arouagues dans de lointains pays déserts et stériles situés au-delà des montagnes (24).

Quant aux Polynésiens, c'est notamment chez ceux des îles Hervey et des Marquises que l'on observe la croyance en un lieu privilégié assigné aux guerriers dans la vie post mortem.

A Mangaia, les combattants morts se rendaient à *Tiaini*, le paradis céleste des héros qui y vivaient dans la force et la joie. Quant aux âmes des défunts ordinaires, elles erraient encore assez longtemps dans l'Ouest de l'île jusqu'à ce qu'elles émigrent vers l'*Avaiki*, lieu d'effroi où des démons les poursuivaient et les tourmentaient tandis qu'elles étaient

(22) H. NEVERMANN : *ibid.*, p. 32.

(23) J.T. ADDISON : *La Vie après la Mort*, Payot, Paris, 1936, p. 104-105.

(24) M. de LALUNG : *Les Caraïbes, « La Joie de connaître »*, Pourrèllet, Paris, 1940, p. 81.



assaillies par la faim et le chagrin. L'effroyable déesse *Miru* régnait en ces lieux et parfois, étourdissait puis engloutissait ces pauvres âmes (25).

Comme nous l'avons signalé précédemment, aux Marquises, les guerriers tombés au champ de bataille se rendaient dans le royaume souterrain, l'*Hawai'i médian*, où l'on trouvait nourriture et biens en abondance (26).

Chez les Germains, les gens morts de vieillesse et les femmes descendaient vers les sombres demeures de *Hel*, mais les guerriers, les *einherjar* tombés les armes à la main se rendaient dans une résidence splendide et magnifique la *Valholl* (*Walhala*) demeure d'Odin et des autres dieux. Au matin, dans la claire et radieuse lumière céleste, ils sortaient de la grande salle décorée de trophées et de boucliers et dans la campagne environnante se livraient d'âpres combats. Au soir tombant, vainqueurs et vaincus rentraient au palais où ils festoyaient et buvaient la bière épaisse et l'hydromel. C'était, en somme, un idéal de reitre s'épanouissant encore dans une sauvage frénésie de vie. Le drame lyrique wagnérien a d'ailleurs popularisé ces conceptions.

Chez les Aztèques, les gens morts de vieillesse descendaient au monde inférieur, vers le triste pays de *Mictlantecuhltli* et de son épouse *Mictecacihuatl* tandis que les guerriers morts sur le champ de bataille ou les prisonniers immolés sur la pierre sacrificielle avaient le privilège de résider dans les demeures du soleil et d'accompagner cet astre dans sa course triomphale vers le zénith. Ils se livraient des combats et entonnaient des chants guerriers. Au bout de quatre ans, ils revenaient sur terre sous forme d'oiseaux-mouches et y vivaient parmi les fleurs des régions tropicales.

Les femmes mortes en couches partageaient, elles aussi, le sort privilégié d'accompagner le soleil dans sa course. Elles faisaient retentir l'air de chants guerriers. Toutefois, la résidence qu'on leur assignait était l'Ouest et leur territoire de déambulation s'étendait du zénith au coucher de l'astre.

Le sang des prisonniers sacrifiés et celui des guerriers tués contribuaient à alimenter le soleil, à lui donner la vie et à l'empêcher de devenir un astre mort et figé perdu aux lointains sidéraux.

(25) H. NEVERMANN : *Götter der Südsee*, p. 30.

(26) H. NEVERMANN : *ibid.*, p. 30.

Par cette offrande, ils ont ainsi rempli dans toute sa plénitude, le rôle pour lequel ils étaient désignés ici-bas et, de ce fait, un sort meilleur que celui du commun des mortels, les attendait dans la vie post mortem.

Alors que chez les Germains, le combat est une exaltation de la vie et une nécessité économique qui se solde bien souvent par la mort, que cette dernière est rachetée par la projection dans l'éternité de cet idéal, chez les Aztèques, le sang du guerrier tué au champ de bataille ou sur la pierre sacrificielle détermine une croyance mystique incontrôlable mais forte de sa propre certitude et permet ipso facto à cet homme de participer à la vie de l'astre pour lequel il a donné la sienne. Chez les Polynésiens, tout comme chez les Indiens d'Amérique du Nord, c'est essentiellement le rang élevé dévolu dans la société au héros accomplissant des exploits et des prouesses qui autorise à le ranger après la mort dans un endroit privilégié.

Malgré nos assertions et au risque de sembler nous contredire, il faut cependant reconnaître que l'idée d'un jugement des morts semble déjà en germe dans les conceptions de certaines populations très primitives. L'influence des missionnaires ou de l'Islam ne semble pas exclue. Si nous l'admettons, il nous paraît alors difficile de se faire une idée exacte de la part des croyances exclusivement indigènes. Ainsi, chez les *Alfourou* de Boura (Célèbes) le Dieu suprême, *Opa-geba-snulat* ou *Lahatala*, tient registre des actions des hommes pour récompenser les bons et punir les méchants mais cette conception semble la conséquence de la doctrine de l'Islam qui se répandit dans ces régions (27).

Parmi les civilisations les plus inférieures où la rétribution post mortem, s'opérant à la suite d'un jugement, a été observée, il nous faut citer celles des Andamanais, de certains Australiens et de quelques Mélanésiens.

Selon les Andamanais, outre le corps, l'homme serait composé d'un esprit qui serait la source de tout bien et d'une âme d'où émane tout mal. *Puluga*, le grand dieu du ciel qui s'affirme comme gardien des lois morales de la tribu juge les âmes après la mort, prend les bonnes en paradis

(27) E. WESTERMARCK : *L'Origine et le Développement des Idées morales*, Payot, Paris, 1929, Tome II, p. 656.

et fait passer les mauvaises dans une sorte de purgatoire d'où elles sortiraient après purification. A la résurrection, les âmes des bons comme celles, désormais purifiées, des méchants, seront réunies à leur esprit et vivront pour toujours sur la terre renouvelée (28).

La croyance à la rétribution des actes semble être inconnue des cultures les plus primitives de l'Australie, celles de la région centrale (Arunta, Luritcha, etc.).

Spencer et Gillen d'une part, et Strelow, de l'autre, sont pleinement d'accord pour nier l'idée de récompenses ou de châtements post mortem dans ces régions.

Parmi les tribus de Cape River, « lorsque meurt un noir dont la vie a été, aux yeux des indigènes, exemplaire, on dit qu'il monte vers *Bourala* (le Créateur, litt. : le « Bon ») où il retrouve sa vie terrestre, à part les désagréments ». Pour les mauvais, la mort signifie anéantissement (29).

Selon Parker, les *Kulm* disaient qu'en mourant, ils se présentaient devant *Binbeal* pour être jugés. « que les bons auraient leur récompense dans un monde meilleur, que les mauvais seraient chassés : où ? Ils ne semblaient pas s'en faire l'idée. » Ridley a une opinion un peu différente.

Pour déterminer les bons des mauvais, *Binbeal* soumet les esprits des morts à l'épreuve du feu, libère aussitôt après, les premiers et châtie ensuite, les seconds. (30).

Les Illawarra (Sud de Sidney) croyaient que les morts étaient convoqués devant un grand arbre où se tenait *Mirirul* qui les passait en jugement, emmenait les bons au ciel et envoyait les autres dans un lieu où ils étaient châtiés (31).

En Nouvelle Galles du Sud, *Baiame* récompense les braves gens et après leur mort, les accepte en sa compagnie tandis qu'il punit les pervers et les violateurs des lois qu'il a instauré.

(28) E. WESTERMARCK : *ibid.*, p. 656-657.

(29) E. WESTERMARCK : *op. cit.*, p. 653 citant CIARR : *The Australian Race II*, p. 475.

(30) E. WESTERMARCK : *op. cit.*, p. 653.

(31) E. WESTERMARCK : *ibid.*, p. 653.

Manning (notes de 1844 et 1845) a fourni une théorie de la rétribution des actes qui sent à distance les doctrines des missionnaires chrétiens. Nous reproduisons ici le résumé qu'en a fait Westermarck :

« Bien loin, bien loin, dans la direction du nord-est, siège *Boyma* (*Baiame*) sur un trône immense fait de cristal transparent, qui se dresse dans un vaste lac. Il a un fils, *Grogogally*, son égal en omniscience, qui est le médiateur des âmes auprès du Grand Dieu. Ce fils a mission de surveiller la conduite des hommes et de rendre la vie aux morts pour leur comparution devant son père ; c'est celui-ci seul qui prononce le jugement : éternel honneur dans le ciel, misère éternelle dans un enfer de feu inextinguible. Toutefois les femmes ne vont pas au ciel, non plus que les garçons morts avant l'initiation : chez les hommes règne l'idée, d'ailleurs vague, qu'un autre monde leur est réservé. Il y a encore une troisième personne mi-humaine, mi-divine, du nom de *Moodgeegally*, qui fait connaître à la race humaine, la volonté de *Boyma* et qui, ennemie jurée des méchants, signale leurs forfaits à *Grogogally*. » (32).

Dans les Salomon, aux îles Shortland et de la Trésorerie, les indigènes croiraient, selon Guppy, à l'existence d'un Bon Esprit qui résiderait en un lieu agréable où vont tous les hommes de bien tandis que les méchants rejoindraient le cratère de Bagana, le volcan enflammé de Bougainville où réside l'Esprit Mauvais et ses séides. (33).

Faut-il conclure d'après les quelques exemples livrés ci-dessus, qu'il n'y a pas solution de continuité entre la pensée primitive et notre pensée rationnelle ?

(32) W. WESTERMARCK : *ibid.*, p. 654.

(33) E. WESTERMARCK : *ibid.*, p. 656.



# Le Chevalier Gilles Dumoulin d'Orp-le-Petit et ses Dragons

1680 - 1746

par Louis Delvaux

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les exploits de Gilles Dumoulin défrayent la chronique d'Orp et des villages environnants.

Le nom de Dumoulin est très répandu dans cette région. On cite Albert et Gosselin Dumoulin dès l'année 1201, échevins à Roux-Miroir. Il y a des Dumoulin à Jodoigne et à Noduwez. Le nom s'est transmis au cours des derniers siècles jusqu'à nos jours, à travers de nombreuses générations.

Il semble bien que les ancêtres immédiats de Gilles Dumoulin proviennent de Wamont, village proche d'Orp-le-Grand et que Gilles y est né en 1680. On ignore quelle était la situation de sa famille avant son arrivée à Orp-le-Petit vers l'âge de 25 ans, quand il commença son ascension sociale qui devait le conduire, en quelques années, à de hautes fonctions militaires.

Gilles avait une personnalité nettement accusée. Volontaire, violent, audacieux, téméraire même, il ne regardait pas au choix des moyens pour parvenir à ses fins. Il était bien de son temps à cet égard. L'historien Wauters souligne « l'ardeur belliqueuse que manifestent alors les populations rurales, constamment harcelées par des bandes d'ennemis ou par des troupes du pays même, mais indisciplinées, nos paysans contractaient de plus en plus des goûts militaires ». La carrière des armes était une des seules issues, pour ceux qui voulaient percer et sortir du commun. Ce fut le cas des Drouhot, des Bierwart, des Fontaine, des Mintart,

à Marilles, du baron Jean-Pierre de Beaulieu, de Lathuy, et de tant d'autres (1). Nombreux furent ceux qui conquirent de hauts grades dans les armées espagnoles et tout spécialement dans les « régiments dits wallons » et aussi « les gardes wallonnes ». Celles-ci étaient composées de soldats volontaires, tant wallons que flamands. Ils avaient à leur tête des chefs de haute lignée dont ils portaient le nom. On comptait ainsi les « dragons de Latour », « les régiments de Clerfayt », « les chasseurs Leloup ». Selon l'usage du temps, les capitaines sont propriétaires de leur compagnie. L'avancement se fait à l'ancienneté sauf dans des cas exceptionnels pour récompenser une action d'éclat. L'Empereur nommait les officiers supérieurs; les gouverneurs généraux nommaient les capitaines par délégation de l'Empereur; les colonels-propriétaires nommaient aux grades inférieurs (2).

Gilles Dumoulin choisit donc la carrière des armes. Il entre « au régiment de Ribaucourt ». Il acquiert rapidement la réputation d'un officier vaillant et audacieux. Il a 21 ans environ. En 1701, il met son épée au service de la France, à ce moment alliée de l'Espagne.

Il guerroya contre les Anglais et les Hollandais. Il devient successivement lieutenant-colonel en 1707, maître de camp en 1709 et brigadier des dragons en 1722. Il est créé chevalier de l'Ordre de Saint Louis. Vers la fin de l'année 1726, il lève une compagnie franche de dragons. Sa réussite est complète. Il va maintenant se consacrer à son ascension sociale et assurer son indépendance économique par l'achat de nombreuses propriétés à Orp et dans les environs.

Gilles Dumoulin épouse Catherine Pétronille Malcorps. De ce mariage naissent deux enfants : une fille Anne-Catherine et un fils Gilles-Guibert.

Anne-Catherine épouse Jean-Marchal, capitaine réformé de dragons. Gilles ne peut approuver ce mariage. Il déshérite sa fille par un testament conjoint avec son épouse Malcorps, le 11 avril 1740, ne lui laissant qu'une rente viagère de deux cents florins, et, encore, ce legs pouvait-il être révoqué si la légataire contestait la validité du testament.

(1) Louis DELVAUX. *Le Baron Jean-Pierre de Beaulieu de Lathuy et son temps* Dans « Le Foidore Brabançon », n° 166.

(2) Baron GUILLAUME : *Histoire des régiments nationaux des Pays-Bas au service d'Autriche*. 1 Vol. Bruxelles, Librairie Européenne, 1877.

Sans doute Gilles estimait-il que ce mariage ne cadrait pas, ou ne cadrait plus, avec sa condition sociale.

Quant au fils des Dumoulin-Malcorps, Gilles-Guibert, qui hérite du titre de chevalier, il entre comme premier lieutenant dans la compagnie des dragons levée par son père en 1726 et dans laquelle il est nommé capitaine le 14 décembre 1729. Il est réformé en 1736 et il quitte le service en 1743.

Il se fait admettre dans la bourgeoisie de Tirlemont. Il meurt à Orp le 6 décembre 1772.

Ce Gilles-Guibert épouse en premières noces Anne-Marie Borgers et, en secondes noces, Marie-Constance de Litisky von Schönau. De ce mariage naissent plusieurs enfants dont Gilles Félix, chevalier Dumoulin, Seigneur de Litisky qui était lieutenant dans la compagnie de son père. Il meurt à Paris en 1790. Le fils de ce dernier Auguste-Antoine laisse, comme héritier du nom, le chevalier Ludwig du Moulin, général major au service de l'Autriche. Gilles-Guibert a aussi un second fils, de son épouse Marie-Constance de Litisky, Jean Antoine Joseph, chevalier du Moulin premier lieutenant au régiment du prince de Ligne. Sa fille Cécile-Julie épouse Emmanuel Laurent, baron de Vicq de Cumplich, colonel d'infanterie au service du roi des Pays-Bas.

Pendant que le chevalier Gilles Dumoulin-Malcorps veille à pourvoir ses enfants et petits enfants, du moins ceux de Gilles-Guibert, de grades militaires avantageux, il se constitue un solide patrimoine immobilier.

Il acquiert d'abord la ferme des Halet à Orp-le-Petit, qui devait compter 80 bonniers. L'Abbaye d'Heylissem en était devenue propriétaire par suite du non paiement des arrérages. L'Abbaye en fit abandon à Gilles Dumoulin en 1709, moyennant la somme de 1000 écus. C'est ensuite la « grande cense » située dans la vallée qui passe dans les mains de Dumoulin. Elle devait compter 50 hectares.

C'était l'ancienne habitation seigneuriale, dite aussi « Château d'Orp-le-Petit ». Enfin, c'est « la ferme du dragon » qui passe à son tour dans le patrimoine de Dumoulin. Cette ferme se trouvait devant l'église d'Orp-le-Petit : elle devait compter 90 hectares. D'autres acquisitions vinrent compléter cet ensemble.



Le chevalier Gilles Dumoulin a maintenant une position de force dans toute la région. Il va s'en prévaloir, et même en abuser, suivant l'inspiration de sa fantaisie. Deux aventures parmi d'autres, illustrent tout à la fois et le caractère de Gilles Dumoulin et l'atmosphère de cette époque dans la région d'Orp-le-Grand.

Le Seigneur d'Orp, de Villers, fait modifier le cours d'un ruisseau et celui de la petite Gothe, dite aussi la Jauche. Les habitants s'opposent à ces travaux, de Villers les fait poursuivre par ses officiers.

Les habitants d'Orp-le-Petit prennent leur recours devant le Conseil de Brabant le 24 mars 1711. Le Conseil les maintient dans leur droit de jouissance des terrains vagues appelés « les Warissets » ou terrains communs. Les habitants d'Orp-le-Petit rétablissent les lieux dans leur pristin état. Mais de Villers, assisté par un chanoine de Liège, nommé Marneffe et qui réside à Wansin, renouvelle ses usurpations. La bagarre est à son comble. Les menaces pleuvent de part et d'autre.

Gilles Dumoulin prend fait et cause pour les habitants d'Orp-le-Petit. Le 2 avril 1712, à la tête d'un groupe de ses dragons, qui logeaient à Wansin, Gilles préside à la destruction des plantations de de Villiers. Marneffe est menacé de recevoir 100 coups de bâton s'il reparait dans le village. Le chanoine Marneffe n'obéit pas à ces injonctions. Quelque temps après il est pris dans son lit et 60 dragons le conduisent au château de Namur... Dumoulin lui fit dire qu'il le tuerait « quand ce serait au pied de l'autel ». Marneffe, libéré par un ordre du roi de France dut fuir et se réfugier à Bruxelles.

Il ne restait plus à Orp-le-Petit pour veiller aux intérêts de de Villers qu'un homme et sa femme : l'un est attaqué par les dragons de Dumoulin et laissé pour mort, l'autre est avertie qu'elle serait hachée en morceaux si elle ne quittait pas le village.

Le maire, Jacques Halet, est poursuivi par Dumoulin, un pistolet à la main. Terrorisés, sans doute, les cinq échevins d'Orp-le-Petit donnent leur démission le 14 mai 1712. Dumoulin reste maître de la situation. Marneffe adresse aux autorités supérieures une requête le 8 juillet 1713. Celle-ci n'est guère accueillie avec faveur. Le secrétaire du Conseil d'Etat, Agraz, excuse les actes de Gilles Dumoulin. Il allègue que les faits ont été connus au cours d'une période d'hostilités et qu'ils ont été provoqués par des modifications illégales apportées au régime des cours d'eau. On conseillait de jeter un voile d'oubli sur toute cette affaire...

Manifestement, les Autorités redoutaient de se heurter au chevalier Gilles Dumoulin (3), qui avait pour lui la force de ses dragons.

Débordant les limites étroites de son village et de ses environs immédiats, le chevalier Dumoulin tente une aventure d'un format plus grand et qui va le rendre célèbre. Dans la nuit du 5 août 1710, il se dirige, à la tête de 150 dragons et de 20 fantassins vers Louvain dont les habitants dorment paisiblement à l'abri de leurs murailles. Les remparts près du Moulin de fer sont escaladés et la vieille porte de Bruxelles est investie. Les dragons s'avancent jusqu'au marché. Mais les louvanistes, réveillés par le son du tocsin, se rassemblent en hâte. Malgré les menaces de Dumoulin et les coups de feu de ses troupes, les louvanistes mettent les assaillants en déroute. Le coup était manqué.

Pour récompenser les louvanistes, le roi d'Espagne, Charles III, leur adresse un message et leur fait remettre une clef d'or. Il crée vicomte de Louvain l'échevin Van de Ven qui avait pris la tête de la résistance. La première lettre est datée de Barcelone le 5 avril 1711 et les lettres patentes du 5 mai suivant déclarant que le titre de Vicomte est décerné à Van de Ven « en considération de la fidélité, zèle et louable conduite qu'il a fait paraître pour notre service... en amenant les bourgeois à chasser et à repousser l'ennemi, comme ils le firent avec une bravoure extraordinaire sous sa direction ». Néanmoins, Van de Ven ne tarda pas à se brouiller avec ses concitoyens : il voulait garder pour lui-même la clef d'or ! Le Conseil du Brabant fut saisi du différend : il enjoignit, le 7 mai 1716, à Van de Ven de remettre sans délai la clef d'or au nouveau bourgmestre, De Vroye.

Des expéditions pareilles à celle de Dumoulin n'étaient pas rares. Au cours de la révolution brabançonne (1787-1790) des rixes fréquentes éclataient entre les partisans du gouvernement autrichien, surnommés les « Figues » et les défenseurs de la cause des États-Belgiques, dénommés les « patriotes ».

Après la bataille de Ramillies, le 23 mai 1706, qui fit perdre à l'Espagne la plus grande partie des Pays-Bas catholiques, les troupes hollandaises et françaises se maintinrent dans le Namurois et le Luxembourg. Dumoulin continue à guerroyer dans le Brabant-Wallon.

(3) TARLIER et WAUTERS *Histoire des Communes belges*. Orp-le-Grand, p. 288 et suiv.

Maintenant le chevalier Dumoulin a 40 ans. C'est un soldat accompli dans toute la force du terme et au sens de l'époque. Il a brillamment réussi, à tous égards, sa carrière mouvementée.

Parti d'un niveau des plus modestes, il s'est hissé, en quelques années, aux premiers plans. « C'est quelqu'un » Il s'est imposé dans sa région. On le craint. En fait, il est le Seigneur du village. Ses descendants se sont insérés dans des familles riches. Sans doute, devait-il se comper fièrement dans son bel habit blanc, aux parements bleus et ornements dorés, au milieu de ses fils et petits-fils parés de même.

On serait tenter de penser à son sujet qu'il faisait, comme tant d'autres de ses pareils, la guerre en « dentelles ». Ce serait une erreur de mettre à son crédit un idéalisme qui ne l'animait certainement pas. C'était un réaliste et un dur.

Le chevalier Gilles Dumoulin meurt à Orp-le-Grand en 1746.

## Une Enquête médicale à Dilbeek à la fin du XVIII<sup>ème</sup> Siècle

par Robert WELLENS

Chef de Travaux aux Archives de l'Etat à Mons

Une maladie épidémique, probablement une dysenterie, se déclara dans le village de Dilbeek, aux environs de Bruxelles, dans les derniers mois de l'année 1790. Elle fit de nombreuses victimes, surtout parmi les pauvres. Dilbeek comptait à ce moment à peu près un millier d'habitants. Il en mourait, en général dix-huit ou vingt par an. Or, depuis le mois de décembre 1790 jusqu'en mai 1791, quarante personnes avaient succombé.

Informé du fait, le gouvernement, par instructions du 7 mai 1791, chargea le médecin bruxellois P.-J.-B. Prévinaire de se rendre sur les lieux pour étudier la situation et tenter d'y apporter des remèdes.

Prévinaire n'était pas un inconnu. Quelques années auparavant, il s'était signalé dans une controverse qui l'opposa au docteur J.-J. Defrenne, lorsque celui-ci publia un ouvrage intitulé « Médecine simplifiée ou manuel de médecine et de chirurgie pratique ». Prévinaire en fit une critique sévère et, en 1783, publia à ce sujet « L'empirisme dévoilé » qui était une réfutation des principes théoriques et pratiques développés par Defrenne. En 1784, il revint sur le même problème dans sa « Réplique à la lettre de M. Defrenne sur l'empirisme dévoilé » (1). En 1787, l'Académie de Bruxelles proposa la question suivante : « Quels sont les moyens que la médecine et la police pourraient employer pour prévenir les erreurs dangereuses des enterrements précipités ? ». Seize concurrents

(1) C. BROECKX, *Histoire du Collegium Medicum Bruxellense*, Anvers 1862, p. 444



entrèrent en lice. Prévinaire, conjointement avec le docteur Wauters, de Gand, remporta la médaille d'or (2). Enfin en 1787, il publia encore un « Traité sur les Asphyxies » (3).

Le 8 mai 1791, Prévinaire se rendit à Dilbeek (4). Il se mit en rapport avec le vicaire de la paroisse, le curé étant décédé de la maladie qui régnait dans la localité. Prévinaire visita les malades, accompagné du vicaire et du chirurgien Merckx, pour étudier les caractéristiques du mal. Il apprit aussi que celui-ci avait tendance à s'étendre vers Anderlecht et Vlezenbeek où il se rendit le lendemain 9 mai. Dans son rapport, daté du 10 mai 1791, Prévinaire arrivait aux conclusions suivantes : la maladie était contagieuse et attaquait ordinairement plusieurs personnes réunies dans le même foyer; sa virulence était plus ou moins vive selon l'état de misère et d'hygiène des sujets; la plupart des victimes avaient péri faute de secours; enfin, l'épidémie paraissait s'affaiblir dans le foyer où elle s'était d'abord développée, pour s'étendre vers d'autres endroits.

Prévinaire estima qu'il fallait arrêter d'urgence la propagation du mal et prit sur lui de prendre un certain nombre de précautions préliminaires. Il chargea notamment le chirurgien Merckx de visiter et de soigner les personnes qui seraient atteintes par la maladie. Il recommanda aussi au chirurgien d'Anderlecht de l'informer sans retard des cas qu'il trouverait dans sa clientèle. Pour terminer, Prévinaire, dans son rapport, signalait au gouvernement qu'il régnait, depuis un an, une maladie épidémique aux environs de Nivelles qui pourrait prendre une dangereuse extension si l'on tardait trop à prendre des précautions pour en arrêter le progrès.

Le 28 juin 1792, le chirurgien Merckx demanda paiement de ses honoraires et de ses frais, soit une somme de 195 florins 6 sous pour 62 journées de travail. Sa requête était attestée par le médecin Prévinaire. Un problème s'éleva alors : celui de savoir si Prévinaire avait reçu pouvoir de se faire remplacer par un autre praticien. Finalement, il fut décidé

(2) C. BROECKX, *Histoire du Collegium Medicum*, p. 447.

(3) C. BROECKX, *Essai sur l'histoire de la médecine belge avant le XIXe siècle*, Bruxelles, 1838, p. 305.

(4) Nos renseignements sont basés sur le dossier de l'enquête menée par Prévinaire et surtout sur son rapport, daté du 10 mai 1791. Nous publions ce document en annexe; voir ARCHIVES GENERALES DU ROYAUME A BRUXELLES, Conseil des Finances, n° 3510/3511.

par le Conseil des Finances, le 22 octobre 1792, d'autoriser le paiement de la somme réclamée par Merckx, étant donné que si Prévinaire avait soigné et visité lui-même les malades, il en eût coûté davantage à l'Etat.

*Rapport du médecin Prévinaire sur la maladie épidémique qui régna à Dilbeek depuis la fin de l'année 1790.*

Bruxelles, 10 mai 1791.

ARCHIVES GENERALES DU ROYAUME A BRUXELLES,

Conseil des Finances, n° 3510/3511. Copie.

Rapport sur la maladie épidémique qui, depuis le mois de décembre 1790, règne dans le village de Dielbeke et ses environs, par le médecin Prévinaire.

Son Excellence le ministre étant informée qu'il régnoit à Dielbeke une maladie épidémique ou fièvre contagieuse, que beaucoup de personnes y étoient mortes, notamment des pauvres, faute de secours, le médecin Prévinaire fut requis par le gouvernement de se transporter incessamment au village de Dielbeke pour y examiner par lui-même et s'assurer de l'état des choses et surtout de vérifier le fait.

Pour correspondre aux vues du gouvernement, aux ordres reçus le 7 du courant au soir, par une lettre signée L. Vandeveld, le médecin se transporta le 8 de grand matin à Dielbeke et descendit chez le vicaire déserviteur de la paroisse, le curé étant mort de ladite maladie épidémique. Ledit médecin y fit les observations suivantes.

La paroisse de Dielbeke contient à peu près mille paroissiens. L'inspection du registre mortuaire a démontré qu'il mourroit à Dielbeke l'une année parmi l'autre dix-huit à 20 personnes, que depuis le mois de décembre dernier, époque où l'on dit que cette maladie épidémique se manifesta, il est mort quarante personnes. Ledit médecin apprit aussi que, notamment depuis le mois de mars jusqu'au 8 de mai, il est décédé, mais absolument de cette maladie putride, dix personnes du nombre susdit de 40.

Il apprit encore par le rapport du vicaire et du chirurgien qu'en tout il y avait eu 89 individus attaqués de cette épidémie, à laquelle,

jusqu'à ce moment 49 ont échappé et dont la presque totalité est guérie ou en convalescence.

D'après ces informations, le susdit médecin Prévinaire, accompagné du vicaire et du chirurgien, se transporta chez 8 autres malades non compris dans le détail ci-dessus et chez lesquels l'épidémie paroit plus ou moins exercer son empire, quoiqu'elle paroisse décliner et perdre de sa malignité, mais ayant appris que cette fièvre paroissoit s'étendre vers Anderlecht et Vlesenbeck, le susdit médecin a cru devoir s'y rendre pour s'assurer par lui-même de l'état des choses.

En effet, il s'y transporta le lendemain 9 du courant et trouva sous Flosendaal (1) dépendant d'Anderlecht 7 malades et 4 sur les limites de cette paroisse et de celle de Dielheke. Dans ces onze malades, il a reconnu les symptômes de la même épidémie.

Le résultat des observations du médecin Prévinaire est :

- 1° que cette fièvre est vraiment putride et contagieuse.
- 2° qu'elle attaque ordinairement plusieurs individus réunis dans le même foyer.
- 3° que le caractère de cette maladie est plus ou moins actif en raison de la disposition des sujets, c'est-à-dire de leur misère et de leur malpropreté.
- 4° que la plupart de ceux qui ont succombé ont péri faute de secours.
- 5° que l'épidémie qui s'affoiblit dans le foyer où elle s'est d'abord développée, paroit s'étendre vers d'autres endroits et qu'il paroit important d'en arrêter la propagation par les plus prompts secours.

En conséquence, le médecin Prévinaire a dû prendre sur lui d'établir quelques précautions préliminaires en attendant les ordres ultérieurs qui émaneront de la sagesse du gouvernement.

Il a établi un chirurgien à Dielbeke pour visiter et soigner attentivement tous ceux qui sont ou seront atteints de la maladie dans les différents endroits où elle règne ou qu'elle menace.

(1) Flosendaal, dépendance d'Anderlecht.

Il lui a indiqué les moyens curatifs. Il l'a autorisé à délivrer gratis aux nécessiteux toutes les drogues qu'il devra leur administrer.

Il a également autorisé le vicaire de Dielbeke à faire quelques petites avances indispensables pour fournir aux pauvres, sur la demande du chirurgien, des secours de vin et de bouillon.

En outre de ces précautions, le médecin Prévinaire s'est rendu à Anderlecht, a vu le chirurgien du lieu et lui a fortement recommandé de l'informer, sans perdre de tems, dès que quelqu'un de sa pratique paroitroit atteint de cette maladie.

Tel est l'état des choses dont le gouvernement a paru vouloir être informé par le médecin Prévinaire qui, porté naturellement à servir l'humanité et à seconder les vues paternelles du gouvernement, recevra toujours avec empressement les ordres ultérieurs dont il voudra l'honorer, se proposant de faire de tems en tems une course vers les endroits attaqués ou menacés, pour diriger la conduite des chirurgiens et arrêter ainsi la propagation du mal.

Fait à Bruxelles en rapport le 10 mai 1791. Etoit signé P.J. Prévinaire, médecin.

P.S. : Il est du devoir du médecin Prévinaire de rappeler au gouvernement qu'il règne, depuis un an, une maladie épidémique aux environs de Nivelles, qu'elle y a fait de grands ravages, que le foyer n'en est pas éteint et que, vu la saison, il pourroit produire une explosion dangereuse si l'on tarde trop à prendre des précautions pour en arrêter le progrès.



— Aux forains de mon pays qui, sur les routes de l'exode, en mai 1940, me recueillirent, adolescent, dans leur roulotte, ces pages au souvenir de l'Imagier de « Carrousels et Baraques ».

R. H.

*En marge d'une exposition...*

## L'Imagerie de Watermael

— RENCONTRE AVEC MARIA TYTGAT —

par René HERMAN

*« Je ne rougis pas d'être naïf. Comme les enfants. Car la naïveté, ce désir de trouver la beauté et la bonté, même par l'imagination, c'est l'apanage des enfants. »*

FRANZ WEYERGANS.

Le vent soufflait en tempête et la pluie cinglait, cordes raides, embuant les carreaux de la voiture qui, ce samedi après-midi 9 février 1974, roulait vers l'Imagerie de Watermael.

Sise à Woluwé-Saint-Lambert, l'Imagerie jouxte l'antique chapelle restaurée de Marie-la-Misérable dont Ghelderode conta l'histoire tragique illustrée par le « petit géant » que fut Edgard Tytgat.

Quelques jours auparavant un coup de téléphone de Maria Tytgat nous disait : « Venez samedi pour quatre heures. Nous prendrons le thé dans l'atelier. Sonnez fort ! »

A jour et heure fixés nous sonnâmes, fort. Maria Tytgat parut à la fenêtre : « Je viens » ... Et nous pénétrâmes dans « L'Imagerie de Watermael », pour plus de trois heures mémorables !



TYTGAT EDGARD. — *Dimanche après-midi*  
 Signature et date en bas à droite : « Edgard Tytgat 1927 »  
 Huile sur toile 81 x 100  
 (Bruxelles, Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique.)

« Débarrassez-vous. Je mets chauffer l'eau pour le thé. Ce ne sera pas long. Regardez. Voyez le jardin, Ici, ce meuble peint par lui. » —  
 Ça et là, déjà, des objets captivants, masques, patacons, poupées... —  
 « Ma maison n'est pas comme d'habitude, à cause de l'exposition. Voyez il y a beaucoup de vides. Je me suis démusié de bien des choses... Mais pas de tout... Je n'ai pas voulu me séparer, pour trois mois, de certains meubles, objets, peintures et gravures sans lesquels il me serait impossible de vivre. »

L'eau bouillante fut versée sur le thé. Nous montâmes, ma femme nantie de la théière, moi d'une assiette de biscuits et Maria Tytgat d'un bouquet de jonquilles. Le jaune est une de mes couleurs préférées, nous dit-elle.

Les deux étages escaladés, — cage d'escalier envahie de gravures, dessins et toiles à vous immobiliser à chaque marche, rêveur, — nous franchîmes la porte de l'Atelier. Après la pénombre, d'emblée, ce fut un éclaboussement de lumière ! Une vaste verrière que devance une tablette sur laquelle se détachent le visage de l'Imagier hantant toujours « ses » lieux. Un petit carrousel aux chevaux de bois... Des poupées aux yeux en boutons de bottines... Quelques fleurs et alcools... « Une fenêtre, quel bonheur !, disait Tytgat. C'est de là haut, du haut de ma fenêtre, que j'ai tâché de donner les impressions que je ressentais »...

Je vais mettre d'abord les fleurs dans l'eau ! Asseyez-vous. Voici le thé. Je vous sers. Une tasse bien pleine, jusqu'à ras bord. J'aime ça, tout comme pour les verres ! Prenez biscuits et pralines, mais ne laissons pas tirer le thé trop longtemps, ce serait du poison !

Sur un chevalet, à nos côtés, une aquarelle : « Marie la Misérable ». Aux murs, une avalanche multicolore de toiles et gravures. Mon regard s'attarde aux « Proverbes »... Superbe !... Plus loin, devant un vaste divan gris pâle, le magnifique tapis « chevaliers et sirènes » dessiné en 1920.

Ici on peut marcher dessus, nous dit, malicieuse, Maria Tytgat... A l'exposition on ne peut pas... Ils ont mis des cordes !... Plus loin, une étagère dont livres et dossiers surmontent une succession de tiroirs renfermant dessins et souvenirs d'Edgard Tytgat. Sur une chaise les portefeuilles, gonflés d'innombrables gravures imprimées par Tytgat sur vélin d'Arches, Japon, Chine... Près des fenêtres aux encadrements peints en



rouge, un autre chevalet enchâssant « Le Voyage sans raison »... Tout un monde !...

— Où êtes-vous née ? La réponse fuse dans un éclat de rire : « A la gare du Midi ! »... Mes parents habitaient avenue Fonsny, le long de la gare. Ma mère qui m'attendait, de sa fenêtre, regardait souvent passer les trains. C'est de là, sans doute, qu'est né mon amour des voyages ! J'ai beaucoup voyagé, seule et, bien entendu, avec mon mari. Mais c'est moi qui organisais toujours les voyages. Lorsque j'en avais assez d'être à la maison, je lui disais : « Je pars ! »... Et comme il ne pouvait se passer de moi, il devait bien me suivre ! En voyage, il peignait, dessinait, organisait des expositions au cours desquelles il vendait beaucoup... Ainsi nous avons visité la France, l'Angleterre, l'Italie, le Portugal... J'aime particulièrement voyager seule, voir à l'aise, à ma guise, toujours pour l'Art. A présent, plus âgée et suite à quelques aventures, je me suis rendu compte que cela devenait dangereux. Aussi je ne me déplace plus qu'en compagnie d'une amie ou dame de compagnie.

— Quel homme était votre mari ?

— Ce n'était pas un homme... C'était un ange ! Ceci, Maria Tytgat devait nous le répéter plusieurs fois au long de notre entretien. Tytgat n'avait pas le don des langues. Il ne parlait pas le flamand. Lorsque nous étions en Angleterre, nous suivions les cours d'anglais, dans une école du soir. Le professeur m'interrogeait toujours... Jamais mon mari... Il en était très jaloux !

Edgard Tytgat était parti seul en Angleterre. Peu de temps après son arrivée il m'écrivit : « Viens, j'ai besoin de toi ! ». Je croyais, poursuit Maria, reuse, qu'il avait trouvé une situation. Non ! Tout simplement il me désirait à ses côtés... Nous étions alors jeunes mariés ! Je l'ai rejoint, laissant le magasin à ma famille. C'était une papeterie-maroquinerie. J'y avais beaucoup d'amoureux... Même des hommes mariés ! Je vendais des crayons « Raphaël », 75 centimes la boîte. Lorsque c'était mon mari qui en vendait aux enfants n'ayant que 25 centimes en main, il leur disait : « C'est bon petit... Prends la boîte ! »...

— Où avez-vous rencontré Tytgat ?

Derrière le magasin vivait un sculpteur qui travaillait avec Rik Wouters et que Tytgat fréquentait aussi. C'est là que je l'ai connu. Tytgat était très diôle. Très timide. Tout à fait différent des autres hommes.

Un jour j'ai dit à mes parents : « Je me marie dans six semaines avec un artiste peintre. » A-t-il aussi une situation stable, me demandèrent-ils ? Je leur ai répondu : « Qu'est-ce que cela veut dire "une situation stable" ?... L'argent ne m'intéresse pas. Je sais qu'il en faut beaucoup pour vivre et sais aussi le dépenser largement. »

Quel caractère avait Tytgat ?

Il était souvent songeur, voir, triste. Très peu le connaissaient tel qu'il était. Il adorait les enfants. Souvent le matin, pour qu'il ne se mette pas directement à son travail, je l'envoyais faire quelques courses. Il partait muni d'une petite valise. Alors les enfants, dans la rue, lui disaient : « Quand tu as ta petite valise, je te reconnais ! »... Il adorait aussi son Atelier. Autrefois on pouvait lui rendre visite un jour par semaine sans prévenir. Il travaillait énormément.

Et votre maison ?

Il y a cinquante ans que nous avons quitté la rue du Canada à Forest pour construire ici. La « plaque » qui se trouve sur la façade est une œuvre de Jaspers. Autrefois il y avait des volets sur lesquels il avait peint. Tytgat les enleva lorsque la rue fut entièrement bâtie, craignant une certaine incompréhension des voisins. Ces volets appartiennent aujourd'hui à un collectionneur. Maintenant il me serait impossible de quitter ma maison. J'en ferai donation pour un « Musée Tytgat ». Ici, je me sens à merveille. Surtout le soir. Chaque jour je veille jusqu'à minuit, une heure du matin.

Nous parlons alors de Nel et Rik Wouters qui furent leurs amis. Je relate la visite que, ma femme et moi, fîmes, par un beau soir d'été, à Nel en sa « Rik's Hoeve » à Overijse, en juillet 1967. Agée de 85 ans, Nel souffrait des jambes et était allongée dans un fauteuil. Très affable, elle nous parla de Rik. Evoquant « La Folle Danseuse », pour laquelle elle posa, elle nous remémora combien elle souffrit en cette position difficile qu'elle dû soutenir pour satisfaire Rik ! Elle nous montra quelques photos de cette admirable sculpture, alors exposée en Grèce, au pied du Parthénon, photos qui venaient de lui parvenir la veille et qui se trouvaient sur sa table. « Rien de plus centrifuge, de plus dynamique que le nu puissant de la Folle Danseuse, écrira Paul Fierens, où le lyrisme le plus déchainé s'exprime dans la pose la plus audacieuse, les gestes les plus violents, sans qu'il soit porté atteinte au sentiment d'équilibre qui, dans l'ensemble de cette extraordinaire figure, se trouve en fin de compte

satisfait et mieux comblé ». Nel déplorait l'emplacement désastreux de cette sculpture, Porte de Namur, à Bruxelles, toute écrasée qu'elle était au pied d'un monstrueux building élevé à l'entrée de la chaussée d'Ixelles. Parlant aussi des aquarelles de Rik, elle nous les définit par ces quelques mots : « C'est juste ce qu'il faut ! ». En 1971, Nel rejoignit à jamais, Rik par un matin de « l'août terride des insectes houleux et fous » chanté par Verhaeren...

Lorsque survint en 1916 la mort douloureuse et prématurée de Rik, ce « météore éblouissant », Nel, enchaîna Maria Tytgat, nous fit immédiatement et personnellement part du drame. Tytgat en fut si profondément bouleversé et tellement peiné qu'il décida, sur le champ, de lui consacrer un livre : « quelques Images de la Vie d'un Artiste », ouvrage imprimé par lui à Londres et tiré à 40 exemplaires.

En un article paru dans « Le Soir », en juin 1966, Marcel Vermeulen a relaté ces propos de Nel concernant Tytgat :

« Dans le bureau où j'occupais un petit emploi de dactylo, il y avait un commis voyageur, un brave homme qui s'approcha de moi et me dit, sur un ton paternel : « Si vous aimez à ce point les poètes, et les artistes, vous devriez aller vers eux. Si vous le voulez, je vous conduirai chez un de mes amis, il est peintre, sa maison est ouverte à tous... » Et ce fut ainsi que j'entrai, un beau jour, dans l'atelier d'Edgard Tytgat, rue du Mail. Oh ! j'y fus bien accueilli ! Et il y avait là des personnages bien extraordinaires, et même du plus haut pittoresque ! Je me souviens, par exemple, d'un certain Pijsje Carfeyzer, ou Carfeiser, enfin quelque chose comme ça. Il se prétendait artiste et n'avait jamais rien fait ! Et il y en avait un autre, qui peignait celui-là, à la « va comme je te pousse », et qu'on avait surnommé le « Poilu ». On était en pleine vie de bohème, évidemment... »

Maria Tytgat nous convia alors à nous rendre près du divan pour consulter quelques « portefeuilles ». Ce fut, sans conteste, un très grand moment ! Ça et là, émouvante, Maria Tytgat, nous conta détails, anecdotes, souvenirs... Devant une épreuve de « L'Invitation au Paradis » sur laquelle Tytgat avait ébauché quelques coups de pinceau : « Je vois encore sa main, ICI... » nous dit-elle. Ayant en mains « La Vitre Embuée » : « C'est un souvenir de son enfance... Garçonnet, Tytgat aimait s'agenouiller devant « la vitre embuée » de sa chambre pour, de son doigt, y dessiner des soldats !... » A la vue des « Bourgeois Belges en Promenade

dominicale », riieuse, Marie Tytgat, nous confesse : « Ici ce sont les parents de Louis Delattre que Tytgat a voulu parodier !... »

A propos de Louis Delattre, auteur des « Contes de mon Village », dédiés à Albert Giraud et préfacés par Georges Eckhoud, il est un exquis lino de Tytgat nous introduisant dans une classe villageoise, où la maîtresse de classe, chignon haut et tablier bas, une baguette à la main, souligne au tableau noir :

« Les Hommes de la Belgique ?

Louis Delattre

Ecrivain Wallon

Edgard Tytgat

Imagier Flamand

1 + 1 = 2 ! »

Nous sommes en plein folklore !

« La kermesse fait le tour  
Des dimanches pavoisés.  
La kermesse qui trimbale  
Ses musiques, ses baraques,  
Son tir, son jeu de massacre,  
— Allez-y ! deux sous la balle ! —  
Manèges hariolés :  
Dia, hue, chevaux de bois !... »

Ces vers imagés de Camille Melloy — « l'ermite du Mont des Roses » — illustrent à ravir le célèbre et combien émouvant « Petit Carrousel à Watermael » maintes fois représenté, et que nous avons maintenant sous les yeux.

C'est en 1916 qu'il construit le Carrousel de Watermael, aujourd'hui conservé au Musée Communal de Woluwé-Saint-Lambert. En 1919, Tytgat grave les bois de « Carrousels et Baraques », livre imprimé à Londres. Gisèle Ollinger-Zinque, en son Introduction au catalogue de l'Exposition « Edgard Tytgat, évocation d'une vie », — aux Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, à Bruxelles (du 18 janvier au 31 mars 1974) — nous informe que c'est à Bruges, alors que Tytgat n'a que quatre ou cinq ans, qu'intervient un événement qui allait non seulement marquer son enfance, mais aussi sa carrière d'artiste : la première rencontre avec le carrousel.



« En revenant de chez le tailleur, habillé de mon beau costume marron et de ma coiffe aux rubans noirs dans la nuque, un carrousel immense se présenta devant nous. Quatre rangs de chevaux blancs par quatre lignes et puis quatre rangs de chevaux rouges. Dans le cercle des chevaux, une locomotive tournait. J'avais le cœur qui palpitait. Nous montons sur le carrousel. A peine tourne-t-il que je tombe évanoui. Je suis porté à la maison par des femmes en cape noire, suivi de mon frère pleurant et tremblant » Cette histoire, poursuit Gisèle Ollinger-Zinque, Tytgat ne l'oubliera jamais et le carrousel restera parmi ses thèmes favoris.

Tytgat a, de même, gravé un bois sous-titré en anglais, que nous soumet Maria Tytgat... C'est le « Merry-go-round ». Jean Ray, « un des derniers pirates » et dont, en effet, le métier de marin lui fit rouler la bosse aux quatre coins du monde, a écrit un conte noir et fantastique intitulé « Merry-go-round ». J'ai croisé Jean Ray, un soir, chez Michel de Ghelderode à qui je rendais régulièrement visite durant les six dernières années de sa vie et qui me parla souvent de lui et de... sa légende qu'il entretenait avec plaisir !

« Il y a des années, conte Jean Ray, il existait à Londres, dans Bethnal Green, entre Shoreditch Station et Bricklane, une misérable place publique qui portait le nom d'Altwater Square. Ce nom lui resta jusqu'au jour où s'écroula le mur sur lequel ces mots étaient peints.

Plus tard, quand une kermesse sédentaire vint s'y installer, les gens du quartier l'appelèrent « French Fair » car ils s'abaginaient, et pas complètement à tort, que les foires de France lui ressemblaient comme sœurs jumelles... Au début, « French Fair » comptait un cirque équestre, une ménagerie, plusieurs manèges de chevaux de bois — des « Merry-go-round » — la vaste tente d'un illusionniste, des guignols, des shows de phénomènes et un tas de loteries, de fritures et d'antrès de cartomanciennes... Le dernier Merry-go-round appartenait à Alerton Blass... »

Le carrousel figure aussi dans la gravure que nous fait admirer ensuite Maria Tytgat, « La Procession à Watermael », toute émaillée de détails pittoresques esquisés sur le vif par l'œil amoureux et attentif de l'Imagier... Et me revenait en mémoire ces vers de Max Elskamp :

« Or, ces chansons bien les voisi,  
Comme voilà bien mon pays... »

Prodigue et infatigable, Maria Tytgat nous dépose entre les mains, les planches ravissantes du « Lendemain de la Saint-Nicolas », « Le Petit Chaperon Rouge », « Quelques Images de la Vie d'un Artiste », « Carrousel et Baraques » et « Huit Dames et un Monastère » (Cinq volumes, quelques deux cent vingt dessins !), des « Nus » naïfs et sensuels.

En son exergue des « Huit Dames » Edgard Tytgat a précisé : « Le corps de la femme est parmi les créatures de Dieu une des plus belles. Honni soit celui qui ne voit en la femme déshabillée, qu'une couchette. Ainsi, j'ai foi en Dieu d'être pardonné d'avoir essayé d'hummer cette merveille, un peu avec frivolité, mais mon admiration pour elle reste de même, comme si j'admirais les oiseaux, les fleurs, les cieux et les eaux. »

Une de ses toiles porte, écrite de sa main, cette légende : « Le sommeil des femmes fait rêver les hommes ». On a parlé de « ses obsessions peureusement libidineuses », de sa « matoiserie », de « ses charmantes faiblesses », d'une certaine « peinture appétissante ». Adrien Jans, avec pertinence synthétisera : « Tytgat pratiquait l'AUDACE, et son art est marqué d'une FINE SENSUALITE qu'il revêtait de FEERIE et, donc, d'INNOCENCE. »

Parlant encore du « Chemin de Croix » de Tytgat, qui est conservé au Château de Gaasbeek, Maria Tytgat manifesta un enthousiasme plus ou moins mitigé. Il consacra à cette œuvre ses dernières forces, « plus d'une année de sa vie, principalement l'année 1955, celle de son agonie » précisera Maurice Roelants.

Le Conservateur du Domaine de Gaasbeek, en l'avant-propos de la plaquette consacrée au « Chemin de Croix » rapporte que « en 1949, lorsque mourut James ENSOR et qu'il fut inhumé à côté de l'église de Mariakerke-Ostende, quelques-uns de ses amis conçurent le projet de faire de cette église un deuxième VENCE : Constant Permecke, Hippolyte Daye, Jean Brusselmans, Oscar Jespers et Edgard Tytgat lui-même étaient du nombre. Les choses pourtant en restèrent là... », hélas !

Nous avons alors quitté l'atelier pour une brève halte au premier étage, pour y voir, à l'invitation expresse de Maria Tytgat, l'armoire peinte par Tytgat et qu'il a reproduite en sa toile « Ma chambre d'atelier » de 1922, de même que cette tête sculptée achetée par Maria Tytgat qui confia à Paul Caso qui le rapporte en son article « Histoire d'un Tableau » : « Je ne me souviens plus de son nom. Edgard ne savait pas

que j'avais fait cet achat et je redoutais sa mauvaise humeur. Je mis cette tête dans les coussins comme s'il s'agissait d'une malade. Lorsqu'il la découvrit, il ne marqua aucun étonnement... » Parmi les dernières reliques contemplées, sur un buffet, un plâtre : la main droite d'Edgard Tytgat...

Alain Viray, en son article : « Un Imagier de génie » (« La Dernière Heure »), s'est interrogé, comme tout qui s'est approché de l'œuvre et de la personne de Tytgat : « Fut-il réellement naïf, fut-il au contraire — comme les gens du cirque qu'il aimait tant — un habile prestidigitateur du monde des formes et des couleurs ? Le conteur l'emportait-il sur le peintre, l'imagier sur l'impressionniste ou l'expressionniste ? Son message était-il érotique avant la lettre ? Était-il un moraliste se cachant derrière des sourires en coin ? Était-il plus simplement un homme qui, en compagnie de Maria adorait se moquer de ses semblables avec un sens aigu de l'humour qu'il avait d'ailleurs pratiqué, exilé en Angleterre, durant la guerre 1914-1918 ? Sans doute chacun répondra à ces interrogations suivant son tempérament... »

Dans un texte inédit, Tytgat, à propos de sa carrière, mars 1941, (Bruxelles, Musées royaux des Beaux-Arts de Bruxelles, A.A.C.B., inv. 573) écrira : « En tout et sans raison, on m'appelle le Naïf... C'est à force d'entendre et de lire dans les critiques la conversation de mon âme d'enfant, que j'ai fini par accepter avec bon augure cet argument, comme un compliment... »

Redescendus au rez-de-chaussée, Maria Tytgat attire notre attention sur le papier-peint du hall d'entrée, dessiné par Tytgat, ainsi qu'une carte du Brabant qu'il réalisa pour l'Exposition de Bruxelles, en 1935... Sur le seuil, enfin, une cordiale poignée de mains, reconnaissants envers notre hôte attentive qui n'avait ménagé, ni son temps, ni sa fatigue, pour nous combler au maximum.

Nous quittons ainsi l'Imagerie du « Max Elskamp de notre peinture, gauche et précieux à la fois, balbutiant avec une grâce inimitable » (Paul Fierens).

Edgard Tytgat... né le 28 avril 1879, rue du Lavoir, à Bruxelles. Mort dans la nuit du 10 au 11 janvier 1957, en son Imagerie de Woluwé-Saint-Lambert... Presque octogénaire, il légua à la postérité quelque 500 toiles, des milliers de gravures, bois, dessins et aquarelles, bilan prestigieux d'une vie qui, comme il devait l'écrire « n'a pas été qu'un bouquet

de roses, je crois que les souffrances les dépassent ». Poète, soulignera Alain Vray, Tytgat l'a été certainement toute sa vie avec l'émerveillement d'un Maurice Carême ».

En la séance d'hommage que, sous les auspices du Ministère de la Culture Française, lui rendit, à l'occasion de ses 75 ans, la Commune d'Anderlecht, Jean Mogin « souligna comment Maurice Carême avait su capter et conserver les apports du surréalisme pour les assimiler et les imprégnant de folklore et de chansons, démarche comparable à celle d'un Tytgat en peinture ».

D'une plume translucide, enchanteur, le poète Wavrien rallume pour nous « la Lanterne Magique », évoquant en la fraîcheur de ses vers, l'Imagier de Watermael :

« ...  
Il reprit le pinceau en main,  
Il peignit donc ce cheval-là  
En vert, se demandant pourquoi  
  
Il avait tout l'air d'être en bois  
Comme les chevaux de manège,  
Qu'enfant, les deux pieds dans la neige.  
  
Il avait vus, oh ! si souvent,  
Tourner comme par sortilège  
Pour d'autres que lui dans le vent ! »

Et ceux-ci évoquant pour nous « La Vitre Embuée » :

« L'enfant écrit de la musique  
Sur une vitre avec un doigt.  
Il n'écrit pas n'importe quoi ;  
Il l'entend au-dedans de soi... »

Dehors, dans la nuit, toujours le vent violent, et la pluie qui cinglait... Mais, prolongeant avec nous ses songes en une musique délicieusement contagieuse, Tytgat, sur « la Vitre embuée » de la voiture, imageait de nouveaux soldats de plomb...

18 février 1974.

René HERMAN.



# La Chaussée antique Boulogne-sur-Mer - Buizingen - Tirlemont - Cologne

par W. Ch. BROU

## ERRATA

Plusieurs erreurs se sont glissées dans l'article publié dans le numéro 200 de décembre 1973. Nous prions les lecteurs, ainsi que le Directeur de la revue de nous en excuser et de noter ici les corrections qui s'imposent.

1. *Page 335.*

La photo doit avoir comme légende : *Archennes — La Vallée du Train et la Maison de Repos Baron de Coullement.*

2. *Page 336. — Lignes 4 à 7.*

Un lecteur attentif d'Archennes, M. C. Socquet, nous fait remarquer très justement que la chaussée actuelle qui contourne par le Nord et l'Est le Château et le Parc de Florival « ne suit plus du tout le tracé de l'antique voie romaine, son assiette ayant été déplacée pour les besoins des usines Tudor ».

En conséquence, les lignes 4 à 7 de la page 336 doivent être modifiées comme suit :

« La chaussée antique traversait l'assiette actuelle des usines Tudor, passant au sud du château et du parc de Florival, hameau d'Archennes; ce domaine a succédé à l'abbaye des Filles de l'Ordre de Cîteaux, fondée en 1218 et supprimée lors de la révolution française. La route remonte en pente douce... »

3. *Page 345.*

La carte est à remplacer par la nouvelle carte ci-annexée.

